N° 89-503-X au catalogue

Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe

Familles et situation des particuliers dans les ménages

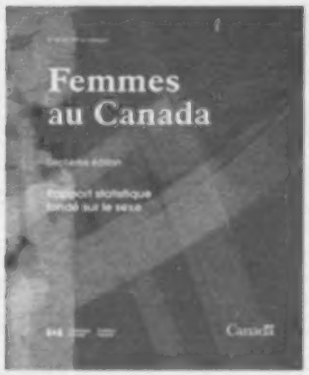

par Anne Milan

Date de diffusion : le 10 novembre 2015

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

Familles et situation des particuliers dans les ménages

Introduction

La majorité des femmes et des filles au Canada vivent dans des familles, mais il existe une grande diversité dans leur situation. Le présent chapitre de la publication *Femmes au Canada* commence par un bref aperçu du contexte familial et de la situation des filles âgées de 14 ans et moins dans les ménages, puis met principalement l'accent sur la situation des femmes de 15 ans et plus[1].

Les sujets examinés incluent la situation conjugale des femmes, sous l'angle de la proportion de femmes mariées légalement ou vivant en union libre, la question de savoir si ces femmes font partie d'un couple de sexe opposé ou de même sexe, et la présence ou non d'enfants à la maison. En outre, on analyse les tendances relatives aux femmes vivant dans des familles recomposées, aux femmes divorcées ou séparées, ainsi qu'aux mères monoparentales. D'autres situations des femmes dans les ménages seront aussi explorées, par exemple la vie avec des personnes apparentées, avec des personnes non apparentées uniquement ou seules. Certains résultats seront examinés en fonction de diverses caractéristiques individuelles, soit la diversité ethnoculturelle, l'identité autochtone, le groupe d'âge et la région géographique[2]. Enfin, on présentera certaines tendances liées à la fécondité des femmes canadiennes, y compris les changements dans le nombre moyen d'enfants par femme et l'âge moyen à la maternité au cours du dernier siècle.

Les caractéristiques des femmes liées à la famille, de même que celles des hommes, sont affectées par des changements sociétaux, législatifs, économiques et démographiques et, en contrepartie, leur situation dans les ménages a des répercussions sur des domaines comme le logement, les réseaux de soutien et les réseaux sociaux, ainsi que la situation financière.

La grande majorité des filles vivent dans une famille

La plupart des filles et des garçons au Canada vivent avec un parent ou les deux. En 2011, parmi les 2,7 millions de filles et les 2,9 millions de garçons âgés de 14 ans et moins qui vivaient dans des ménages privés, la grande majorité, soit 99,2 %, des filles et des garçons étaient les enfants d'une famille de recensement[3], ce qui signifie qu'ils vivaient avec deux parents, un parent ou, dans un petit nombre de cas, des grands-parents seulement (tableau 1).

Tableau 1
Répartition (nombre et pourcentage) des filles et des garçons de 14 ans et moins, selon la situation dans le ménage, Canada, 2011

Situation dans le ménage	Filles		Garçons	
	milliers	pourcentage	milliers	pourcentage
Toutes les situations dans les ménages	**2 726,6**	**100,0**	**2 860,6**	**100,0**
Dans une famille de recensement	**2 703,8**	**99,2**	**2 836,4**	**99,2**
Avec des parents en couple	2 167,5	79,5	2 276,8	79,6
Avec des parents mariés	1 725,3	63,3	1 812,0	63,3
Avec des parents en union libre	442,2	16,2	464,8	16,2
Avec des parents seuls	521,7	19,1	544,2	19,0
Avec une mère seule	433,7	15,9	443,0	15,5
Avec un père seul	88,0	3,2	101,2	3,5
Avec des grands-parents seulement	14,7	0,5	15,4	0,5
Pas dans une famille de recensement	**22,7**	**0,8**	**24,2**	**0,8**
Enfant en famille d'accueil	14,1	0,5	15,5	0,5
Autre n'appartenant pas à une famille de recensement	8,7	0,3	8,7	0,3

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2011.

De façon plus particulière, environ quatre filles sur cinq âgées de 14 ans et moins (79 %) vivaient avec deux parents en 2011 : 63 % vivaient avec des parents mariés et 16 %, avec des parents en union libre. En outre, 19 % des filles vivaient avec un parent seul en 2011, principalement des mères seules (16 %), et dans une moindre mesure, des pères seuls (3,2 %). La situation des garçons dans les ménages était similaire.

1. Dans le présent chapitre, les données du Recensement de la population de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 constituent les principales sources de données, tandis que des données complémentaires proviennent de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2011 ainsi que d'autres sources. Les données de l'ENM de 2011 et de l'ESG de 2011 ont trait à la population vivant dans des ménages privés. Les données du Recensement de 2011 sont elles aussi fondées sur la population des ménages privés, exception faite de l'Encadré 1 sur les femmes et les filles vivant dans des logements collectifs, qui comprend la population vivant dans de tels logements.
2. Les familles et la situation des particuliers dans les ménages selon la diversité ethnoculturelle et l'identité autochtone seront explorées de façon plus détaillée dans d'autres chapitres de *Femmes au Canada*.
3. Dans le cadre du concept de famille de recensement, les « enfants » désignent les filles et les garçons, peu importe l'âge, qui n'ont pas de conjoint, de partenaire en union libre ou d'enfants à eux dans le même ménage.

Les grand-parents peuvent également vivre avec leurs petits enfants, et dans les cas où les parents sont incapables de prendre soin de leurs enfants ou ne sont pas disponibles pour le faire, pour une gamme variée de raisons, les grands-parents peuvent assumer le rôle de parents. En 2011, environ 14 700 filles âgées de 14 ans et moins vivaient uniquement avec leurs grands-parents, sans la présence de leurs parents, soit 0,5 % de toutes les filles de ce groupe d'âge. Certaines filles (7,8 %) vivaient dans des foyers multigénérationnels avec leurs parents et leurs grands-parents : 5,2 % avec leurs deux parents et leurs grands-parents, et 2,6 % avec un parent et leurs grands-parents[4]. Les enfants vivant dans des foyers où des grands-parents étaient présents étaient proportionnellement plus susceptibles d'avoir une identité autochtone, d'appartenir à un groupe de minorités visibles, particulièrement les Sud-Asiatiques, de parler le plus souvent une langue non officielle à la maison ou d'appartenir à une religion non chrétienne, que les enfants qui vivaient uniquement avec leurs parents[5]. Dans l'ensemble du Canada, le Nunavut présentait la proportion de filles et de garçons vivant avec leurs grands-parents la plus importante (16 % de filles et de garçons), suivi par la Colombie-Britannique (12 % dans chaque cas) et l'Ontario (10 % dans chaque cas). De nombreuses raisons peuvent expliquer le fait que des enfants partagent un foyer avec leurs grands-parents, par exemple les attentes culturelles, les avantages économiques, un manque de logements ou une combinaison de ces facteurs.

Les autres filles qui vivaient en ménages privés (0,8 % des filles âgées de 14 ans et moins) étaient retrouvées à l'extérieur de familles de recensement en 2011, principalement en familles d'accueil (0,5 %), ou avec d'autres personnes apparentées, comme des tantes ou des oncles (0,3 %). Les tendances étaient similaires chez les garçons.

Encadré 1
Faible proportion de femmes et de filles vivant dans des logements collectifs

La plupart des Canadiens vivent dans des ménages privés, mais un nombre important de personnes au pays vivent dans des logements collectifs[1]. Au total, 613 100 personnes au Canada vivaient dans des logements collectifs en 2011 : 356 300 femmes et filles et 256 800 hommes et garçons, représentant 2,1 % de la population totale de femmes et 1,6 % de la population totale d'hommes.

Un faible nombre de filles de moins de 14 ans, soit environ 8 900, vivaient dans des logements collectifs en 2011, soit 0,3 % des filles. La proportion était la même pour les garçons. La majorité de ces enfants résidaient dans des colonies huttériennes (61 % des filles et 55 % des garçons vivant dans des logements collectifs). Une autre proportion de 12 % des filles résidant dans des logements collectifs en 2011 vivaient dans des refuges, 11 % vivaient dans des logements collectifs de service, comme des hôtels, motels et autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire, et 7,8 % vivaient dans des établissements de soins de santé et établissements connexes. Dans le cas des garçons, les proportions vivant dans des refuges, des logements collectifs de service et des établissements de soins de santé et établissements connexes étaient égales en 2011, à 11 % dans chaque cas.

Environ 347 400 femmes et 247 100 hommes de 15 ans et plus vivaient dans une forme de logement collectif en 2011, soit 2,4 % des femmes et 1,8 % des hommes. Il y avait des différences importantes entre les femmes et les hommes, toutefois, dans leur représentation dans des logements collectifs particuliers. Près de 8 femmes sur 10 (78 %) vivant dans des logements collectifs en 2011 résidaient dans un des trois types d'établissements de soins de santé et établissements connexes (foyer de soins infirmiers, 46 %; résidence pour personnes âgées, 28 %; hôpital[2], 4,0 %), en raison pour une large part de leur espérance de vie plus longue que celle des hommes. Moins de la moitié (47 %) des hommes dans les logements collectifs vivaient dans de tels établissements (27 %, 16 % et 4,2 % respectivement). Pour présenter les choses autrement, parmi la population vivant dans ces établissements de soins de santé et établissements connexes, 70 % étaient des femmes et 30 % étaient des hommes.

De même, les hommes étaient beaucoup plus susceptibles d'être surreprésentés dans les établissements correctionnels ou carcéraux que les femmes. Moins de 1 300 femmes se trouvaient dans un établissement correctionnel ou carcéral en 2011 (0,4 % des femmes vivant dans des logements collectifs), mais près de 20 500 hommes (8,3 % des hommes vivant dans des logements collectifs)[3]. Autrement dit, parmi la population âgée de 15 ans et plus vivant dans des établissements correctionnels ou carcéraux, 94 % étaient des hommes et environ 6 % étaient des femmes.

En outre, il y avait 6 300 femmes (ou 1,8 % des femmes vivant dans des logements collectifs) en 2011 qui vivaient dans des refuges, principalement des refuges pour les femmes battues et leurs enfants, mais aussi des refuges pour personnes sans adresse fixe et d'autres refuges ou centres d'hébergement offrant des services d'aide[4]. Dans le cas des hommes, ils étaient 11 700 (soit 4,7 % de ceux vivant dans des logements collectifs) à vivre dans des refuges, dont la majorité dans des refuges pour personnes sans adresse fixe.

4. Au total, 8,3 % des filles âgées de 14 ans et moins vivaient dans des foyers où vivaient aussi leurs grands-parents, avec ou sans leurs parents.
5. Pour de plus amples renseignements, voir Milan, A., N. Laflamme et I. Wong. 2015. « La diversité des grands-parents qui vivent avec leurs petits-enfants », *Regards sur la société canadienne*, avril, nº 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

Encadré 1
Faible proportion de femmes et de filles vivant dans des logements collectifs (fin)

Compte tenu de la plus grande longévité des femmes, une proportion plus élevée de femmes âgées que d'hommes âgés résidaient dans des logements collectifs en 2011 (10 % des femmes de 65 ans et plus comparativement à 5,3 % des hommes). En 2011, la proportion de femmes et d'hommes dans des logements collectifs augmentait avec l'âge, passant de moins de 2 % dans chaque cas de 65 à 69 ans à 48 % pour les femmes et à 34 % pour les hommes à l'âge de 90 ans et plus. Même dans ce groupe d'âge le plus âgé, environ la moitié des femmes (52 %) et deux tiers des hommes (66 %) âgés de 90 ans et plus vivaient toujours dans un logement privé.

1. Les personnes en logement collectif sont les personnes vivant dans un établissement commercial, institutionnel ou communautaire, comme un établissement de soins infirmiers ou un hôpital.
2. Cette catégorie comprend les hôpitaux généraux et spécialisés ainsi que les hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques et les hôpitaux de soins de longue durée.
3. De plus, 6,5 % des femmes et 14 % des hommes vivaient dans des foyers collectifs ou des établissements pour handicapés physiques, ou encore dans des centres de traitement, des foyers collectifs ou des établissements pour personnes ayant des troubles psychiatriques ou des troubles du développement.
4. Selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2013, plus de 33 300 femmes ont été victimes de crimes avec violence signalés à la police et perpétrés par un conjoint marié ou un partenaire en union libre – actuel ou ancien. « La violence familiale au Canada : Un profil statistique, 2013 », *Juristat*, nº 85-002 X au catalogue de Statistique Canada. Par ailleurs, plus de 2 300 femmes résidant dans des refuges le 16 avril, 2014 avaient fui la violence infligée par le conjoint marié ou de fait (actuel ou ancien), d'après les données de l'Enquête sur les maisons d'hébergement. Beattie, S. et H. Hutchins. 2015. « Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2014 », *Juristat*, nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Près de 6 femmes sur 10 vivent en couple

Tout comme les filles, la majorité des femmes vivent aussi dans une famille de recensement, mais généralement dans un rôle différent. En 2011, la plupart des femmes âgées de 15 ans et plus – environ 8 sur 10, soit la même proportion que chez les hommes – vivaient dans des familles, que ce soit en couple, comme parent seul ou comme enfant. Près de 6 femmes sur 10 (56 %) et près de 6 hommes sur 10 (59 %) vivaient en couple en 2011 (tableau 2)[6,7]. Ces proportions de femmes et d'hommes vivant en couple ont peu varié comparativement à 1981, alors qu'elles étaient de 60 % pour les femmes et de 62 % pour les hommes. Toutefois, des changements se sont produits au fil du temps dans la situation conjugale particulière de ces femmes et hommes vivant en couple, c'est-à-dire le fait qu'ils soient mariés légalement ou qu'ils vivent en union libre.

Tableau 2
Répartition (nombre et pourcentage) des femmes et des hommes de 15 ans et plus, selon la situation dans le ménage, Canada, 2011

	Femmes			Hommes		
Situation dans le ménage	Nombre	Répartition	Croissance 2006 à 2011	Nombre	Répartition	Croissance 2006 à 2011
	milliers	pourcentage		milliers	pourcentage	
Toutes les situations dans les ménages	**13 976,5**	**100,0**	**6,6**	**13 293,3**	**100,0**	**7,2**
Dans un couple	7 856,0	56,2	5,0	7 867,7	59,2	5,1
Avec un conjoint marié	6 291,9	45,0	3,1	6 296,0	47,4	3,1
Avec un partenaire en union libre	1 564,2	11,2	13,9	1 571,7	11,8	13,9
Parents seuls	1 200,3	8,6	6,0	327,5	2,5	16,2
Comme enfants	1 987,3	14,2	6,2	2 443,8	18,4	4,1
Avec des personnes apparentées[1]	403,5	2,9	11,9	285,4	2,1	16,3
Avec des personnes non apparentées uniquement	535,1	3,8	24,9	690,9	5,2	25,1
Seuls	1 994,3	14,3	8,1	1 679,1	12,6	13,3

1. Il peut y avoir des personnes non apparentées.
Sources : Statistique Canada, recensements de la population, 2006 et 2011.

La plupart des femmes en couple continuent de choisir le mariage, mais on a assisté, au cours des dernières décennies, à une augmentation du nombre de celles choisissant de vivre au sein d'unions libres. En 2011, parmi les 14 millions de femmes âgées de 15 ans et plus, 45 % étaient mariées, et 11 % vivaient avec leur partenaire en union libre. En 1981, 56 % des femmes étaient mariées et 3,8 % vivaient en union libre. Dans le cas des hommes, 47 % étaient mariés en 2011 et 12 % vivaient en union libre, comparativement à 58 % et 3,9 %, respectivement, en 1981.

Il y a certaines régions au Canada où il est plus courant de vivre en union libre (tableau 3). En 2011, la proportion de toutes les femmes vivant en union libre était la plus forte au Nunavut (25 %), et elle était aussi relativement élevée dans les Territoires du Nord-Ouest (20 %) et au Yukon (17 %), même si dans chacun des territoires, la proportion de femmes en

6. Un faible nombre de femmes à la fin de leur adolescence déclaraient être légalement mariées.
7. La proportion de femmes en couple était plus élevée chez celles vivant en régions rurales (67 %) que pour celles vivant ailleurs (54 %).

couple était légèrement plus faible que la moyenne nationale. Les territoires comptent à la fois une population autochtone proportionnellement plus importante et une population plus jeune qu'ailleurs au Canada, et chacune de ces deux caractéristiques est associée à une plus grande tendance à vivre en union libre.

Tableau 3
Répartition (en pourcentage) des situations dans les ménages pour les femmes de 15 ans et plus, Canada, province, territoire, région métropolitaine de recensement et région rurale, 2011

		Dans un couple							
Lieu de résidence	Toutes les situations dans les ménages	Total	Avec un conjoint marié	Avec un partenaire en union libre	Parents seuls	Comme enfants	Avec des personnes apparentées[1]	Avec des personnes non apparentées uniquement	Seuls
	pourcentage								
Canada	100,0	56,2	45,0	11,2	8,6	14,2	2,9	3,8	14,3
Provinces et territoires									
Terre-Neuve-et-Labrador	100,0	60,8	51,5	9,3	8,9	12,6	2,7	3,0	12,1
Île-du-Prince-Édouard	100,0	57,7	49,9	7,7	8,8	13,9	2,1	3,5	13,9
Nouvelle-Écosse	100,0	55,9	46,3	9,6	9,4	12,4	2,5	4,3	15,4
Nouveau-Brunswick	100,0	58,8	47,5	11,2	9,0	11,9	2,4	3,7	14,2
Québec	100,0	55,5	34,6	21,0	8,4	12,8	2,4	3,3	17,6
Ontario	100,0	55,5	48,3	7,3	9,0	16,0	3,2	3,5	12,7
Manitoba	100,0	56,1	48,0	8,1	9,0	14,3	2,9	3,0	14,8
Saskatchewan	100,0	57,8	49,1	8,7	8,8	12,3	2,4	3,8	14,9
Alberta	100,0	59,1	49,7	9,4	7,7	13,2	2,8	5,2	12,0
Colombie-Britannique	100,0	55,9	47,4	8,5	8,0	13,6	3,2	4,9	14,4
Yukon	100,0	54,0	36,9	17,2	10,1	12,3	2,9	5,9	14,8
Territoires du Nord-Ouest	100,0	54,9	34,9	20,1	11,0	15,7	3,5	5,3	9,6
Nunavut	100,0	54,0	29,4	24,6	15,1	17,7	4,5	2,9	5,8
Régions métropolitaines de recensement									
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador	100,0	55,2	45,6	9,6	9,7	13,8	3,1	4,9	13,3
Halifax, Nouvelle-Écosse	100,0	54,0	44,0	10,0	8,9	12,4	2,6	6,3	15,8
Moncton, Nouveau-Brunswick	100,0	57,8	45,5	12,3	8,3	11,1	2,5	5,4	14,9
Saint John, Nouveau-Brunswick	100,0	55,8	47,2	8,6	10,4	13,0	2,4	3,7	14,7
Saguenay, Québec	100,0	60,0	35,9	24,1	7,0	11,7	1,9	2,3	16,9
Québec, Québec	100,0	55,7	30,2	25,5	7,1	11,3	1,8	3,6	20,6
Sherbrooke, Québec	100,0	54,7	30,8	23,8	7,7	10,9	1,7	3,9	21,2
Trois-Rivières, Québec	100,0	53,9	30,3	23,6	8,4	11,0	2,0	3,5	21,2
Montréal, Québec	100,0	52,4	35,3	17,1	9,2	14,1	2,8	3,7	17,8
Ottawa-Gatineau, Ontario/Québec	100,0	54,8	43,4	11,4	8,5	14,2	2,7	4,5	15,3
Kingston, Ontario	100,0	55,1	45,2	9,9	8,4	12,5	2,2	5,4	16,4
Peterborough, Ontario	100,0	55,8	46,3	9,5	8,5	13,1	2,4	5,0	15,1
Oshawa, Ontario	100,0	57,1	48,4	8,7	10,0	17,1	2,9	3,0	10,0
Toronto, Ontario	100,0	53,0	47,9	5,2	9,5	18,1	4,3	3,9	11,2
Hamilton, Ontario	100,0	55,0	47,7	7,2	9,3	16,1	2,7	2,8	14,1
St. Catharines-Niagara, Ontario	100,0	55,0	47,2	7,8	9,6	14,5	2,4	3,2	15,3
Kitchener-Cambridge-Waterloo, Ontario	100,0	57,6	49,4	8,1	8,7	15,4	2,7	3,7	12,0
Brantford, Ontario	100,0	56,2	46,6	9,6	10,4	15,1	2,4	2,7	13,2
Guelph, Ontario	100,0	57,1	48,4	8,7	8,0	14,0	2,7	4,8	13,4
London, Ontario	100,0	54,3	46,0	8,3	9,1	14,1	2,4	4,1	16,0
Windsor, Ontario	100,0	54,0	47,8	6,2	10,5	16,2	2,6	2,6	14,2
Barrie, Ontario	100,0	57,2	47,1	10,1	9,5	15,9	3,0	4,1	10,4
Grand Sudbury, Ontario	100,0	57,2	46,1	11,1	9,0	13,1	2,1	3,3	15,4
Thunder Bay, Ontario	100,0	54,0	44,9	9,1	9,6	14,1	2,1	3,0	17,1
Winnipeg, Manitoba	100,0	53,4	45,7	7,7	9,3	14,9	3,3	3,4	15,8
Regina, Saskatchewan	100,0	54,3	46,2	8,1	9,6	13,2	2,7	4,3	15,9
Saskatoon, Saskatchewan	100,0	54,5	46,6	8,0	8,5	12,8	3,0	6,2	15,0
Calgary, Alberta	100,0	57,8	49,4	8,4	7,4	13,8	3,1	5,7	12,3
Edmonton, Alberta	100,0	56,6	47,8	8,8	8,3	13,9	3,2	5,3	12,7
Kelowna, Colombie-Britannique	100,0	57,8	48,8	9,0	7,5	11,2	2,4	5,8	15,3
Abbotsford-Mission, Colombie-Britannique	100,0	58,6	52,2	6,4	8,2	15,0	3,7	3,6	10,9
Vancouver, Colombie-Britannique	100,0	53,8	47,0	6,7	7,9	15,8	3,9	4,9	13,7
Victoria, Colombie-Britannique	100,0	53,2	43,3	9,9	7,6	10,5	2,5	6,6	19,6
Régions rurales									
Région rurale	100,0	66,5	52,2	14,3	6,3	13,7	2,1	2,1	9,2
Pas une région rurale	100,0	53,9	43,4	10,5	9,1	14,3	3,1	4,2	15,4

1. Il peut y avoir des personnes non apparentées.
Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2011.

La proportion de femmes vivant en union libre en 2011 était presque deux fois plus élevée au Québec (21 %) que dans l'ensemble du Canada (11 %). La popularité des unions libres au Québec est le résultat de la Révolution tranquille qui s'est amorcée dans les années 1960[8], et rend compte des changements qui se sont produits partout au Canada, mais qui ont été particulièrement importants au Québec, c'est-à-dire la baisse de l'influence de l'église sur la vie familiale, combinée à l'essor du mouvement féministe et à un accès plus facile au divorce. Au Québec, en 2011, environ un quart des femmes vivant dans des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Québec (25 %), de Saguenay, de Sherbrooke et de Trois-Rivières (24 % chacune) vivaient en union libre, et cette proportion se chiffrait à 17 % à Montréal. Les tendances étaient similaires pour les hommes.

Les conjoints mariés sont généralement plus âgés que les partenaires en union libre. L'âge médian, c'est-à-dire l'âge qui sépare la moitié de la population plus âgée et la moitié plus jeune, des femmes mariées était de 51,0 ans en 2011, soit près de 13 ans de plus que les femmes en union libre, dont l'âge médian était de 38,4 ans (tableau 4). Les hommes en couple étaient légèrement plus âgés que les femmes. L'âge médian des hommes mariés était de 53,4 ans en 2011 et l'âge médian des hommes en union libre était de 41,0 ans.

Tableau 4
Âge médian (en années), selon certaines caractéristiques de la famille des femmes et des hommes de 15 ans et plus, Canada, 2011

Caractéristique de la famille	Femmes	Hommes
	en années	
Conjoint marié	51,0	53,4
Sans enfants à la maison	60,8	63,3
Avec au moins un enfant à la maison	44,5	47,1
Partenaire en union libre	38,4	41,0
Sans enfants à la maison	41,2	43,3
Avec au moins un enfant à la maison	37,4	40,0
Conjoints ou partenaires de sexe opposé	48,8	51,2
Conjoints ou partenaires de même sexe	45,6	45,0
Parent dans une famille intacte	43,5	46,1
Parent ou parent par alliance dans une famille recomposée simple	44,9	47,5
Parent et/ou parent par alliance dans une famille recomposée complexe	38,4	41,1
Parent seul	46,4	49,4
Jamais légalement marié	36,0	40,7
Divorcé ou séparé[1]	47,3	50,3
Veuf	72,0	70,0
Vivant seul	61,9	50,4
Vivant avec des personnes apparentées	61,1	41,0
Vivant avec des personnes non apparentées uniquement	31,6	31,8

1. Comprend les personnes mariées dont le conjoint est absent.
Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2011.

C'est chez les femmes âgées vers la fin de la vingtaine que la proportion de la population vivant en union libre était la plus importante en 2011 (24 %). Même si la proportion de femmes de 25 à 29 ans vivant en union libre était nettement plus élevée en 2011 que trente ans plus tôt (7,1 %), la baisse marquée de la proportion de femmes âgées de 25 à 29 ans qui étaient mariées – qui est passée de 66 % en 1981 à 28 % en 2011 – s'est traduite par une baisse de la proportion totale de femmes vivant en couple en 2011 (graphique 1). La tendance était similaire pour les hommes de ce groupe d'âge, mais avec des proportions plus faibles d'hommes en couple chaque année.

8. Péron, Y. 2003. « Du mariage obligatoire au mariage facultatif », dans Piché, V. et C. Le Bourdais, *La démographie québecoise. Enjeux du XXIe siècle*, Les Presses de l'Université de Montréal, article 3, p. 110 à 143.

Graphique 1
Proportion (en pourcentage) de femmes en couple, selon la situation conjugale et le groupe d'âge, Canada, 1981 et 2011

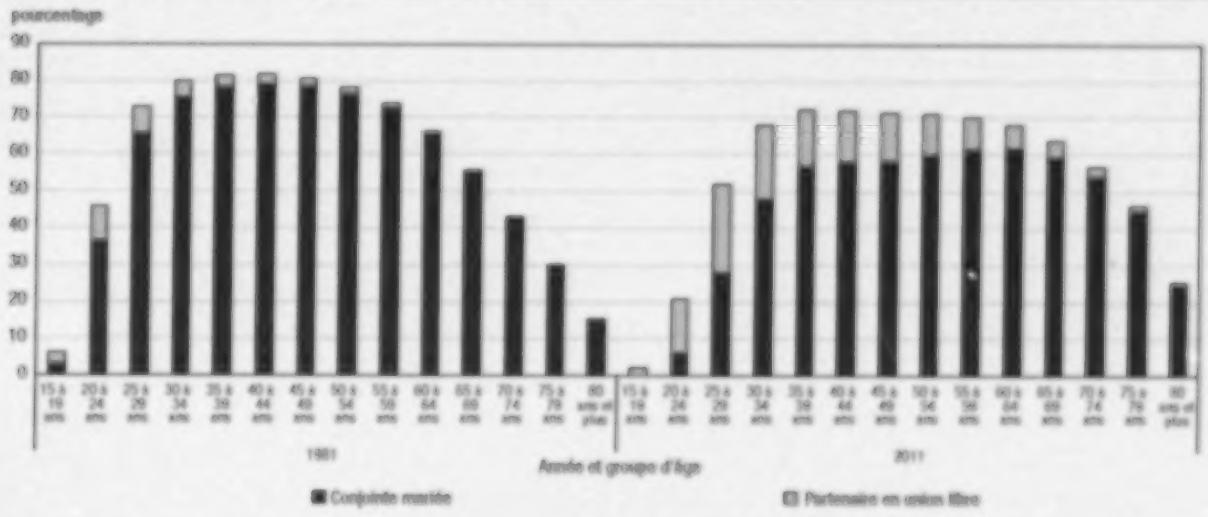

Sources : Statistique Canada, recensements de la population, 1981 et 2011.

À partir de 1996 et jusqu'en 2011, la majorité des femmes et des hommes de 20 à 24 ans vivant en couple ont choisi les unions libres. Il se peut qu'une nouvelle tendance émerge, toutefois, concernant la situation conjugale des jeunes femmes et hommes au début de la vingtaine. De façon plus particulière, la proportion de jeunes femmes vivant en union libre a diminué légèrement, pour passer de 16 % en 2001 à 15 % en 2011, la première baisse après deux décennies d'augmentations, de 1981 à 2001 (la proportion d'hommes a diminué légèrement, pour passer de 9,9 % à 8,9 % au cours de la même période). Il se peut que ces jeunes adultes au début de la vingtaine reportent le moment où ils se marient ou commencent à vivre en union libre afin de se concentrer plutôt sur les études, l'emploi ou d'autres objectifs. Les données futures indiqueront s'il s'agit d'une nouvelle tendance ou simplement d'une fluctuation passagère.

Hausse des unions libres désormais plus rapide chez les femmes plus âgées

Même si la plupart des personnes vivant en union libre sont jeunes et même si la plupart des femmes en couple à partir de la mi-vingtaine sont mariées, les femmes et les hommes plus âgés vivent de plus en plus en union libre. En effet, en 1981, 17 % des femmes en union libre avaient 40 ans ou plus, cette proportion étant passée à près de la moitié (47 %) en 2011. Les unions libres sont de plus en plus importantes pour les femmes dans la quarantaine et plus, en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris la plus grande acceptation de ce type d'union par les groupes plus âgés, qui souhaitent toujours être en couple, sans le caractère formel d'un mariage légal. En outre, les partenaires en union libre peuvent demeurer dans des unions qui ont été constituées alors qu'ils étaient plus jeunes.

Plus particulièrement, 1,7 % des femmes âgées de 50 à 54 ans vivaient en union libre en 1981, mais en 2011, cette proportion était passée à 11 %. Les proportions pour les hommes au début de la cinquantaine étaient de 2,1 % et 12 % en 1981 et en 2011, respectivement. L'augmentation proportionnelle pour certains groupes d'âge coïncide avec les changements dans l'état matrimonial légal des partenaires en union libre. Parmi les femmes en union libre de moins de 50 ans, l'état matrimonial légal de la majorité est « jamais mariée », même si la proportion diminue avec l'âge (graphique 2). Par contre, environ la moitié des femmes en union libre âgées de 50 à 54 ans en 2011 étaient divorcées ou séparées d'un mariage précédent, cette proportion augmentant ensuite jusqu'au groupe d'âge se situant au début de la soixantaine. Dans une moindre mesure, la proportion de femmes en union libre dont l'état matrimonial légal était veuf commence aussi à augmenter, particulièrement à partir de l'âge de 60 ans[9].

9. Même si la tendance est similaire pour les hommes qui vivaient en union libre, la proportion de ceux qui étaient divorcés ou séparés dépasse celle des partenaires en union libre jamais mariés à des âges légèrement plus avancés, mais atteint un sommet plus élevé et à un âge plus avancé que chez les femmes. En outre, la proportion de femmes vivant en union libre qui étaient veuves commence à augmenter à plus jeune âge comparativement aux hommes et atteint un sommet plus élevé.

Graphique 2
Répartition (en pourcentage) des partenaires en union libre, selon l'état matrimonial légal et le sexe, Canada, 2011

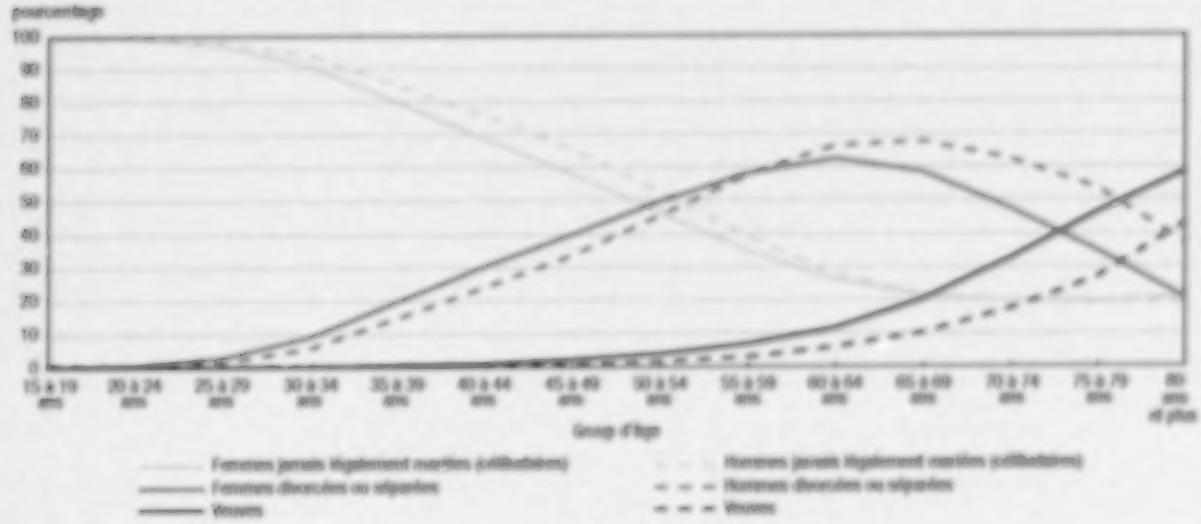

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2011.

Entre 2006 et 2011, le nombre de femmes mariées, dans l'ensemble, a augmenté (+3,1 %), mais la croissance a été plus rapide pour les femmes qui vivaient en union libre (+14 %). Cette croissance est attribuable en partie au fait que les membres de la cohorte importante du baby-boom, qui sont nés entre 1946 et 1965, avaient entre 46 et 65 ans en 2011. Par exemple, la proportion de femmes mariées âgées de 55 à 64 ans a augmenté de 16 % au cours de la période de cinq ans précédant 2011, tandis que la croissance de la proportion de femmes en union libre dans ce groupe d'âge était plus du triple, soit 50 % (graphique 3). Toutefois, le groupe d'âge de femmes en union libre qui a augmenté le plus rapidement est celui des 65 à 74 ans (+75 %), ce qui indique qu'il existe d'autres facteurs que le vieillissement des baby-boomers qui incitent les femmes plus âgées à choisir cette situation de vie. Dans le cas des hommes, l'augmentation de la proportion vivant en union libre a aussi été plus rapide chez les 65 à 74 ans (+53 %), mais inférieure à celle des femmes. Par contre, dans le cas des femmes de 35 à 44 ans, on a noté une baisse du nombre de partenaires en union libre et de conjointes mariées entre 2006 et 2011, mais aussi de la population totale de ce groupe d'âge. Ces femmes faisaient partie de la cohorte plus petite ayant suivi celle, de grande taille, des baby-boomers. De même, le nombre de conjoints et de partenaires chez les femmes de 15 à 24 ans a diminué au cours de la période de cinq ans précédant 2011, même si la population totale de femmes de ce groupe d'âge a augmenté, ce qui appuie l'hypothèse selon laquelle il pourrait y avoir, dans une certaine mesure chez certaines jeunes femmes, un désintérêt de la vie en couple.

Graphique 3
Croissance (en pourcentage) du nombre de femmes qui étaient des partenaires en union libre, des conjointes mariées et de la population totale des femmes[1], selon le groupe d'âge, Canada, 2006 à 2011

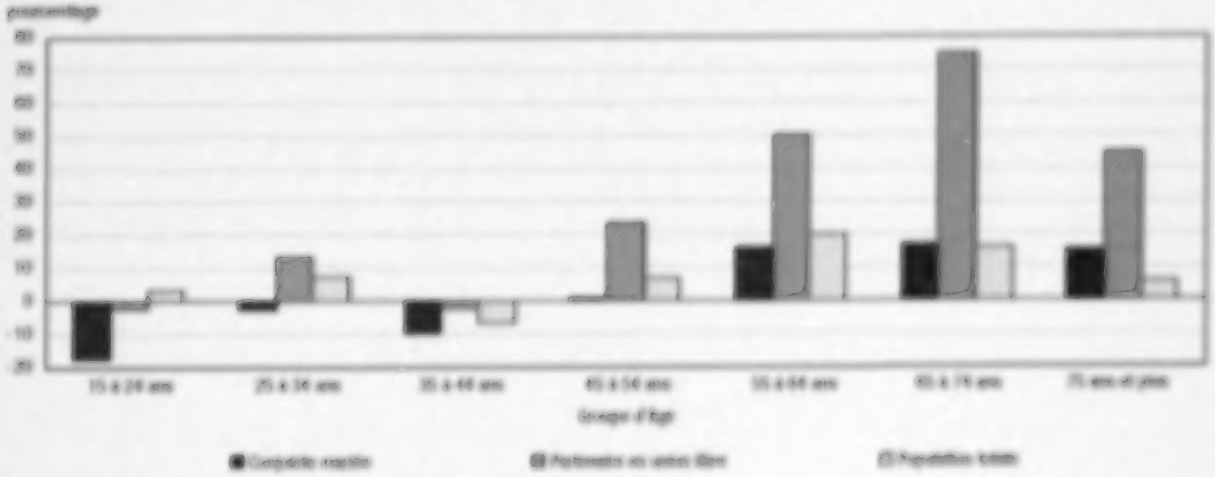

1. Population des ménages privés.
Sources : Statistique Canada, recensements de la population, 2006 et 2011.

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2011, environ le cinquième (20 %) de la population âgée de 15 ans et plus a vécu plus d'une union — qu'il s'agisse d'un mariage ou d'une union libre — avec peu de différences entre les femmes et les hommes de moins de 65 ans[10]. Dans le cas des femmes âgées de 25 à 34 ans, la proportion était de 16 %, et elle est demeurée relativement stable pour les femmes de 35 à 64 ans, entre 25 % et 28 %. La proportion diminue ensuite pour les 65 à 74 ans (19 % des femmes et 26 % des hommes) et les 75 ans et plus (13 % des femmes et 18 % des hommes).

Nombre croissant de femmes vivant au sein de couples de même sexe

La plupart des femmes vivant en couple ont un conjoint de sexe opposé. Les unions libres de personnes de même sexe ont été comptabilisées pour la première fois dans le cadre du Recensement de 2001, et 30 400 femmes et 36 000 hommes avaient alors déclaré faire partie de telles unions. Le mariage des personnes de même sexe a été légalisé dans certaines provinces à partir de 2003 et, dans l'ensemble du Canada, en 2005. En 2011, 58 600 femmes vivaient dans des couples de même sexe (tableau 5), soit 39 800 partenaires en union libre et 19 000 conjointes mariées[11].

Tableau 5
Répartition (nombre et pourcentage) des femmes et des hommes en couple, selon la situation conjugale, conjoints de sexe opposé/conjoints de même sexe, Canada, 2011

	Femmes		Hommes	
Situation du couple	**milliers**	**pourcentage**	**milliers**	**pourcentage**
Tous les couples	**7 856,0**	**100,0**	**7 867,7**	**100,0**
De même sexe	58,6	0,7	75,4	0,9
Mariés	19,0	0,2	23,1	0,3
En union libre	39,6	0,5	41,3	0,5
De sexe opposé	7 797,3	99,3	7 792,3	99,1
Mariés	6 272,9	79,8	6 272,9	79,7
En union libre	1 524,3	19,4	1 524,4	19,4

Note : Il peut y avoir une surestimation des couples mariés de même sexe dans le Recensement de 2011. Au total, on comptait 64 600 couples de même sexe au Canada en 2011, dont 21 000 étaient mariés. La fourchette de surestimation se situe entre 0 et 4 000.
Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2011.

10. Selon l'ESG de 2001, environ 19 % de la population âgée de 15 ans et plus a vécu plus d'une union.
11. Il peut y avoir une surestimation des couples mariés de même sexe dans le Recensement de 2011. Au total, on comptait 64 600 couples de même sexe au Canada en 2011, dont 21 000 étaient mariés. La fourchette de surestimation se situe entre 0 et 4 000.

La proportion de couples de même sexe constitués de femmes était plus faible (45 %) que la proportion constituée d'hommes (55 %) en 2011, avec une tendance similaire pour les couples mariés et en union libre. Au total, les femmes vivant dans des couples de même sexe représentaient 0,7 % de toutes les femmes en couple au Canada en 2011, tandis que la proportion d'hommes vivant dans des couples de même sexe représentait 0,8 % de tous les hommes en couple.

Les femmes vivant au sein de couples de même sexe étaient en moyenne plus jeunes que celles vivant dans des couples de sexe opposé, environ le quart (25 %) ayant moins de 35 ans en 2011, comparativement au cinquième (20 %) des femmes des couples de sexe opposé. La proportion de femmes âgées de 65 ans et plus qui vivaient au sein d'un couple de même sexe se chiffrait à 5,2 %, ce qui équivalait au tiers environ des femmes du même groupe d'âge vivant avec un conjoint de sexe opposé (15 %). L'âge médian des femmes vivant dans les couples de même sexe était de 45,6 ans tandis qu'il était de 48,8 ans dans les couples de sexe opposé. Dans le cas des hommes, la différence était plus importante, soit 45,0 ans et 51,2 ans, pour ceux vivant dans des couples de même sexe et de sexe opposé, respectivement.

Les couples de même sexe, particulièrement ceux constitués d'hommes, étaient proportionnellement plus susceptibles de vivre dans les trois plus importantes RMR, soit Toronto, Vancouver et Montréal. En 2011, 33 % des hommes et des femmes vivant au sein de couples de sexe opposé vivaient dans ces trois RMR, tandis que pour les couples de même sexe, la proportion était de 39 % pour les femmes et, encore plus élevée, 51 % pour les hommes.

On observe une grande diversité parmi les femmes vivant en couple

La prévalence de la vie en couple, ainsi que la situation conjugale particulière, varient selon les caractéristiques des femmes, par exemple, si elles déclarent une identité autochtone, sont des immigrantes ou appartiennent à un groupe de minorités visibles[11].

Les femmes qui ont déclaré une identité autochtone[12] en 2011 étaient proportionnellement moins susceptibles de vivre en couple (67 %) que les femmes non autochtones (57 %). Toutefois, les femmes ayant une identité autochtone étaient plus susceptibles de vivre en union libre (17 %) que les femmes non autochtones (11 %), et la proportion était la plus forte pour les femmes inuites (23 %), suivies par les femmes des Premières Nations[13] (18 %) et les femmes métisses (15 %)[14].

Environ 6 femmes immigrantes sur 10 (62 %) vivaient en couple en 2011, en comparaison à 55 % des femmes non immigrantes[15,16]. Les femmes immigrantes étaient plus susceptibles d'être mariées que les femmes non immigrantes (57 % contre 42 %). La proportion de femmes immigrantes vivant en union libre représentait environ le tiers (8,1 %) de celle des femmes non immigrantes (13 %). Il se peut que les femmes immigrantes fassent déjà partie de couples, particulièrement de couples mariés, avant leur arrivée au Canada et qu'elles proviennent de pays où les unions libres sont moins répandues. De plus, les femmes immigrantes sont en moyenne plus âgées que les femmes non immigrantes, de sorte qu'elles sont plus susceptibles d'être mariées que de vivre en union libre.

La proportion de femmes vivant en union libre en 2011 atteignait un sommet chez les femmes à la fin de la vingtaine, tant chez les femmes immigrantes (8,8 %) que chez celles nées au Canada (29 %), tandis que la proportion de femmes mariées dans le même groupe d'âge s'établissait à 44 % chez les femmes immigrantes et à 24 % chez les femmes non immigrantes. Parmi les femmes âgées de 25 à 29 ans qui ont immigré entre 2006 et 2011, 7,2 % vivaient en union libre tandis que 62 % étaient mariées[17].

Au total, les femmes de minorités visibles étaient légèrement moins susceptibles d'être en couple (53 %) que les autres femmes (57 %), la différence étant attribuable à la proportion plus faible de femmes de minorités visibles en union libre (3,9 % comparativement à 13 % pour les autres femmes). En fait, la proportion de femmes de minorités visibles qui étaient mariées était légèrement plus élevée, à 49 %, que celle de femmes qui n'appartenaient pas à un groupe de minorités visibles, soit 44 %. Parmi les femmes appartenant à un groupe de minorités visibles, il y avait certaines différences : les femmes sud-asiatiques (63 %) et arabes (61 %) étaient les plus susceptibles

11. Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, on entend par minorités visibles « les personnes autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche [et qui] proviennent principalement des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais ».
12. La femme – identité autochtone – désigne les personnes ayant déclaré être des autochtones, c'est-à-dire des membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), des Métis ou des Inuits et/ou ayant déclaré être un Indien inscrit ou des Indiens, et (ou) à être des personnes qui sont inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou ayant déclaré être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne. L'article 35(2) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada englobent notamment les Indiens, les Inuits et les Métis du Canada.
13. Les répondants se sont identifiés comme « Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) » dans le questionnaire de l'ENM de 2011. Toutefois, le terme « Première Nation » est employé tout au long du présent chapitre.
14. Les résultats pour les femmes inuites, des Premières Nations et métisses sont tirés du volet ayant une seule identité.
15. La population des non-immigrants est légèrement ajustée population née au Canada, même si elle inclut un petit nombre de personnes nées à l'extérieur du Canada, par exemple, les enfants de diplomates canadiens nés à l'étranger.
16. En l'on normalise la structure par âge des femmes immigrantes en fonction de celle des femmes non immigrantes, la proportion de femmes immigrantes vivant en couple en 2011 s'établissait à 57 %, ce qui signifie que la proportion plus élevée de femmes immigrantes âgées explique en partie la plus forte proportion de vie femmes qui vivent en couple.
17. Au total, 6,7 % des femmes immigrantes âgées entre la fin de la vingtaine en 2011 et qui sont arrivées au Canada depuis 2006 vivaient en union libre, et 34 % étaient mariées.

d'être en couple en 2011, alors que les femmes noires (54 %) étaient les moins susceptibles. Les proportions les plus faibles de femmes appartenant à un groupe de minorités visibles qui vivaient en union libre étaient observées chez les latino-américaines[2] (36 %) et chez les noires (55 %), tandis que les proportions les plus faibles se retrouvaient chez les femmes de l'Asie de l'Ouest, les femmes arabes et les femmes de l'Asie du Sud (3 % ou moins dans chaque cas).

En 2011, 4,5 % des femmes en couple vivaient dans des unions mixtes, c'est-à-dire au sein desquelles un seul conjoint appartenait à un groupe de minorités visibles, ou encore au sein desquelles les deux conjoints appartenaient à un groupe de minorités visibles différent. Une décennie plus tôt, soit en 2001, 3,1 % des femmes vivaient dans des unions mixtes et, en 2006, la proportion était de 3,8 %. Entre 2006 et 2011, la proportion de femmes dans des unions mixtes a augmenté de 24 %, comparativement à 4,6 % pour les femmes dans des unions non mixtes. Cette croissance peut être attribuée aux plus grandes possibilités d'établir des rapports avec des personnes d'origines différentes, ainsi qu'au plus grand nombre de personnes appartenant à des groupes de minorités visibles, ce qui fait augmenter le bassin de conjoints ou de partenaires potentiels.

Dans l'ensemble, parmi les personnes en couple, 17 % de femmes de minorités visibles et 14 % d'hommes de minorités visibles étaient en union mixte en 2011, proportions plus élevées que chez les autres femmes et hommes (2,3 % et 2,7 %, respectivement). On a toutefois noté des différences à l'intérieur de groupes de minorités visibles spécifiques en 2011, par exemple, 25 % des femmes philippines en couple vivaient avec une personne n'appartenant pas à leur groupe de minorités visibles en 2011, soit plus de trois fois plus que la proportion pour les hommes philippins (8,2 %). En 2011, parmi les femmes et les hommes arabes en couple, 1 femme arabe sur 10 (9,8 %) et environ 2 hommes arabes sur 10 (19 %) étaient en couple avec une personne n'appartenant pas à leur groupe de minorités visibles. Dans le cas des femmes et des hommes noirs, 2 femmes sur 10 (20 %) vivaient dans des unions mixtes en 2011, tout comme environ 3 hommes sur 10 (29 %). Autrement dit, une proportion plus importante de femmes que d'hommes au sein des groupes philippin (79 %), coréen (71 %), japonais (65 %), chinois (63 %), asiatique du Sud-Est (60 %) et latino-américain (55 %) était en union mixte, le contraire étant observé chez les groupes asiatique du Sud (47 %), asiatique de l'Ouest (40 %), noir (37 %) et arabe (32 %).

Plus de la moitié des femmes mariées ont des enfants à la maison

Un peu plus de la moitié (54 %) des femmes mariées avaient au moins un enfant vivant à la maison en 2011, tout comme 45 % des femmes vivant en union libre. Les autres, soit 46 % et 55 % respectivement, n'avaient pas d'enfants vivant à la maison, soit parce qu'elles n'avaient jamais eu d'enfants ou parce que leurs enfants vivaient ailleurs, étant notamment devenus des adultes ayant leur propre ménage.

Les femmes et les hommes mariés vivant avec des enfants étaient en moyenne plus âgés que ceux vivant en union libre avec des enfants. L'âge médian pour les femmes mariées avec enfants était de 44,3 ans en 2011 et pour les femmes en union libre, de 37,4 ans. Dans le cas des hommes, l'âge médian des conjoints mariés avec enfants était de 47,1 ans et des partenaires en union libre, de 40,0 ans. Du fait de leur âge en moyenne plus avancé, une proportion plus élevée de femmes mariées que de femmes vivant en union libre avaient des enfants de 25 ans et plus vivant à la maison, soit 0,4 % et 1,4 %, respectivement. Les échanges entre parents et enfants adultes en matière de soutien économique, émotionnel et en situation de perte d'autonomie peuvent être dans les deux sens lorsque toutes ces personnes partagent le même domicile, entraînant une dynamique différente de celle retrouvée au sein des familles [illegible] de jeunes enfants.

Les couples mariés étaient aussi proportionnellement plus susceptibles d'avoir de plus grandes familles et moins susceptibles d'avoir des enfants qui étaient tous d'âge préscolaire comparativement aux couples vivant en union libre. Parmi les couples mariés ayant des enfants en 2011, 38 % avaient un enfant à la maison, 43 %, deux enfants, et 19 %, trois enfants ou plus. Près de la moitié des couples en union libre (46 %) avaient un enfant vivant à la maison, 39 %, deux enfants, et 16 %, trois enfants ou plus. Alors que 17 % des couples mariés avaient des enfants qui étaient tous âgés de cinq ans et moins, cette proportion représentait presque le double pour les couples en union libre, soit 32 %. [illegible]

En 2011, les femmes vivant au sein de couples de sexe opposé étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir des enfants vivant à la maison que les femmes vivant au sein de couples de même sexe, soit 53 % et 17 % respectivement. Les couples de même sexe féminin, toutefois, étaient plus de quatre fois plus susceptibles d'avoir des enfants (17 %) que les couples de sexe masculin (3,8 %). Au total, environ les quatre cinquièmes (79 %) de tous les couples de même sexe ayant des enfants étaient des couples de femmes.

2. Environ 24 % des femmes latino-américaines étaient en couple, ce qui est légèrement plus élevé que chez les femmes de minorités visibles dans l'ensemble, mais plus faible que chez les femmes n'appartenant pas à un groupe de minorités visibles.

Les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'être des parents par alliance

Les familles comptant un couple ayant des enfants à la maison peuvent être classées comme des familles intactes ou des familles recomposées qui, à leur tour, peuvent être classées comme des familles recomposées simples ou complexes[1]. Parmi les 4,7 millions de femmes qui faisaient partie de couples vivant avec des enfants en 2011, 68 % étaient des mères vivant au sein de familles intactes, tandis que 12 % étaient des mères ou des mères par alliance vivant au sein de familles recomposées, soit les mêmes proportions que pour les hommes (tableau 6).

Tableau 6
Répartition (nombre et pourcentage) des femmes et des hommes en couple avec enfants, selon la situation de la famille recomposée, Canada, 2011

	Femmes		Hommes	
En couple avec enfants	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Tous les parents en couple	4 713 215	100,0	4 198 915	100,0
Parent dans une famille intacte[2]	3 205 215	68,0	3 198 915	76,2
Parent d'une famille recomposée	570 815	12,1	488 815	11,6
Parent ou parent par alliance dans une famille recomposée simple	515 815	10,9	413 815	9,9
Parent dans une famille recomposée simple	479 815	10,2	381 815	9,1
Parent par alliance dans une famille recomposée simple	36 815	0,8	31 815	0,7
Parent d'une famille recomposée complexe	55 815	1,2	75 815	1,8
Parent d'enfants communs et d'enfants propres dans une famille recomposée complexe	15 815	0,3	25 815	0,6
Parent ou parent par alliance dans une famille recomposée complexe	40 815	0,9	50 815	1,2

1. Les parents par alliance sont des parents qui ne sont pas des parents biologiques ou adoptifs d'un enfant donné, mais qui sont mariés ou vivent en union libre avec un parent biologique ou adoptif de cet enfant.
2. Comprend les familles intactes dans lesquelles tous les enfants sont biologiques ou adoptifs des deux membres du couple.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2011.

Parmi les 3 03 830 femmes vivant au sein de familles recomposées, 68 % avaient seulement un ou des enfants biologiques ou adoptifs à la maison, 19 % avaient seulement un ou des enfants de leur conjoint ou partenaire, et 13 % avaient leurs enfants biologiques ou adoptifs en plus de ceux du conjoint. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir et de conserver la garde de leurs enfants. Par conséquent, les femmes sont non seulement plus susceptibles que les hommes d'être des parents seuls, mais elles sont aussi plus susceptibles d'amener leurs enfants biologiques ou adoptifs dans une famille recomposée. Par conséquent, parmi les 048 000 hommes appartenant à des familles recomposées, 39 % avaient seulement leurs enfants biologiques ou adoptifs à la maison, 43 % avaient seulement des enfants de leur conjointe ou partenaire, et 21 % avaient leurs enfants biologiques ou adoptifs, ainsi que ceux de leur conjointe ou partenaire[1].

La majorité des femmes et des hommes vivant au sein de familles intactes en 2011 étaient mariés (67 %) et les autres vivaient en union libre (33 %). Parmi les femmes qui avaient seulement leurs propres enfants biologiques ou adoptifs dans une famille recomposée simple[2], toutefois, [illegible] % étaient mariées et 33 % vivaient en union libre. De même, dans le cas des femmes vivant au sein de familles [illegible] recomposées simples avec des enfants de leur conjoint ou partenaire seulement[3], 57 % étaient mariées et 43 % vivaient en union libre. Le fait de vivre en union libre peut être le résultat d'un choix ou d'une contrainte, étant donné qu'il se peut que le mariage soit impossible parce qu'un membre du couple n'a pas divorcé d'un conjoint précédent.

Les résultats pour les hommes étaient essentiellement les mêmes que pour les femmes : lorsque les hommes appartenaient à une famille recomposée avec seulement les enfants biologiques ou adoptifs de leur conjointe ou partenaire, ils étaient moins susceptibles d'être mariés (65 %) que de vivre en union libre (33 %), mais lorsque la famille recomposée simple comprenait uniquement les enfants des hommes, ces hommes étaient plus susceptibles d'être mariés (68 %) que de vivre en union libre (32 %). En résumé, la proportion de femmes mariées faisant partie d'une famille recomposée simple comptant uniquement leurs propres enfants était plus faible que chez les femmes vivant en union libre, mais on note l'effet inverse chez les hommes.

1. Famille intacte : Une famille comptant un couple dans lequel tous les enfants de naissance ou par adoption sont biologiques ou adoptifs des deux membres du couple.
   Famille recomposée : Une famille comptant un couple dans lequel au moins un enfant est enfant biologique ou adoptif d'un seul des membres du couple et n'est pas biologique ou adoptif de l'autre membre du couple (p. ex., un enfant né d'une relation précédente d'un seul des membres du couple ou un enfant adopté par un seul des membres du couple). Les familles recomposées peuvent être classées comme des familles recomposées simples ou complexes.
   Famille recomposée simple : Famille recomposée dans laquelle tous les enfants sont des enfants biologiques ou adoptifs d'un seul des membres du couple ou un enfant d'un seul des membres du couple et de son conjoint actuel ou ex-conjoint (p. ex., un couple avec un enfant issu d'un mariage précédent de l'un des membres du couple et un enfant issu de leur union actuelle). Les familles recomposées simples peuvent être classées comme des familles recomposées simples avec seulement les enfants biologiques ou adoptifs d'un seul des membres du couple ou des familles recomposées simples avec les enfants biologiques ou adoptifs de chacun des membres du couple.
   Famille recomposée complexe : Famille dont tous types de familles recomposées. Par exemple, une famille constituée d'un couple dont l'époux a eu un enfant de son mariage précédent et d'une épouse qui a eu un enfant de son mariage précédent, et d'un enfant né de leur union actuelle, est une famille recomposée complexe. Il s'agit également d'une famille recomposée complexe si un couple dont l'époux a eu un enfant de son mariage précédent et d'une épouse qui a eu un enfant de son mariage précédent a un enfant de leur union actuelle. Une famille constituée d'un couple dont l'époux a eu un enfant de son mariage précédent et d'une épouse qui a eu un enfant de son mariage précédent, et d'un enfant de leur union actuelle, est une famille recomposée complexe.
2. Au total, on comptait 479 [illegible] mères par alliance en 2011, soit 9,2 % des femmes en couple avec enfants. En comparaison, 3,3 % des hommes en couple avec enfants étaient des parents par alliance. Environ 5,1 % des femmes en couple avec enfants étaient des mères par alliance avec une famille recomposée simple comprenant[illegible]. Environ 3,9 % des hommes en couple avec enfants étaient des parents par alliance, et 1,3 % des femmes étaient des enfants ou des mères par alliance d'une famille recomposée complexe, tandis que[illegible] % des hommes en couple avec enfants étaient des parents par alliance d'une famille recomposée complexe.
3. Ce qui signifie que la famille était constituée d'un homme, de son enfant biologique ou adoptif d'une union précédente et [illegible] propre ou [illegible] de cette femme.
4. Ce qui signifie que la famille était constituée d'une femme, de son conjoint ou [illegible], et [illegible] biologique ou adoptif de son conjoint ou partenaire d'une union précédente.

Les femmes et les hommes des familles recomposées complexes, toutefois, étaient plus susceptibles d'être mariés que de vivre en union libre lorsqu'un enfant biologique ou adopté des deux parents était présent. Par contre, les femmes et les hommes étaient plus susceptibles de vivre en union libre que d'être mariés dans les familles recomposées complexes où il n'y avait pas d'enfants communs.

Les femmes dans des familles recomposées complexes avaient un âge médian plus faible (38,4 ans) en 2011 que les femmes dans des familles recomposées simples (44,9 ans) ou des familles intactes (43,5 ans). L'âge médian des mères était plus faible que celui des hommes pour tous les types de familles, même si la tendance était similaire dans les deux cas.

Proportion plus forte de femmes divorcées ou séparées dans la cinquantaine et plus

Selon les données de l'ESG de 2011, environ cinq millions de personnes ont divorcé ou se sont séparés à un moment donné au cours de la période de 20 ans précédant l'enquête. Près de la moitié (49 %) de ces personnes ont mis fin à une union libre, 44 %, à un mariage légal, et une faible proportion (7 %), à une union libre et à un mariage légal[24,25].

Les données du recensement peuvent servir à examiner les tendances dans les proportions de femmes et d'hommes dont l'état matrimonial légal est divorcé ou séparé, ce qui signifie qu'ils étaient mariés légalement et qu'ils ont divorcé ou se sont séparés plus tôt dans leur vie et qu'ils ne se sont pas remariés[26]. Au cours des 30 dernières années, la proportion de femmes de 15 ans et plus divorcées ou séparées a plus que doublé, passant de 5,9 % en 1981 à 13 % en 2011 (et de 4,3 % à 10 % pour les hommes au cours de ces années). Le divorce est devenu plus répandu avec l'avènement de la *Loi sur le divorce* de 1968, qui a instauré le divorce sans faute après une séparation de trois ans ou plus. On a observé une augmentation importante du nombre de divorces après l'entrée en vigueur de cette loi, et à nouveau à la fin des années 1980, après la modification de la *Loi sur le divorce* de 1986 pour réduire la période minimum de séparation à un an.

Au cours des 10 dernières années, toutefois, on a observé une diminution de la proportion de femmes et d'hommes de moins de 50 ans qui était divorcés ou séparés. La baisse a commencé encore plus tôt chez certains groupes d'âge, par exemple, 16 % des femmes à la fin de la trentaine étaient divorcées ou séparées en 1996, mais seulement 12 % en 2011. Dans le cas des hommes de ce groupe d'âge, les proportions ont diminué pour passer de 12 % à 8,3 % entre 1996 et 2011[27]. Parmi les raisons de la proportion plus faible de la population de moins de 50 ans divorcée ou séparée figurent la diminution de la proportion de jeunes adultes légalement mariés et l'augmentation de la proportion de la population jamais mariée, dont de nombreux membres choisissent de vivre en union libre.

Toutefois, la proportion de femmes de 50 ans et plus qui ont divorcé ou se sont séparées et qui ne se sont pas remariées a augmenté et est maintenant la plus élevée pour les femmes à la fin de la cinquantaine (graphique 4). Plus du cinquième (22 %) des femmes de 55 à 59 ans en 2011 étaient divorcées ou séparées (tout comme 19 % des hommes), soit plus de trois fois la proportion de ce groupe d'âge en 1981, soit 6,9 % (et 5,9 % des hommes). En 1981, la proportion la plus forte de femmes divorcées ou séparées était à la fin de la trentaine et au début de la quarantaine (près de 10 %), tandis que pour les hommes, la proportion était la plus forte dans la quarantaine et le début de la cinquantaine (environ 7 %). Parmi la population divorcée ou séparée, la dissolution de l'union peut s'être produite beaucoup plus tôt dans la vie. Par exemple, pour la population âgée de 55 ans et plus en 2011, dont le premier mariage s'est terminé par un divorce, l'union s'est dissoute en moyenne à l'âge de 40,3 ans pour les femmes et de 37,8 ans pour les hommes[28]. En outre, les femmes et les hommes qui ne se remarient pas conservent l'état matrimonial légal de divorcés ou de séparés, même celles et ceux qui vivent en union libre par la suite.

24. Sinha, M. 2014. « Rôle parental et pension alimentaire après une séparation ou un divorce », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, n° 89-652-X au catalogue de Statistique Canada.
25. La population des personnes séparées dans les données de l'ESG de 2011 comprend celles qui sont séparées légalement et celles qui sont séparées d'un partenaire en union libre, tandis que les données du recensement ont trait aux personnes séparées d'un conjoint d'un mariage légal. Pour un examen plus poussé de la mesure de la séparation et du divorce au Canada, voir Sinha, M. 2014. « Rôle parental et pension alimentaire après une séparation ou un divorce », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, n° 89-652-X au catalogue de Statistique Canada.
26. Les personnes dont l'état matrimonial légal est divorcé ou séparé conservent cet état, même si elles vivent en union libre par la suite. S'il y a un mariage légal par la suite, l'état matrimonial légal des personnes devient « légalement marié » pour toute la durée du mariage.
27. Milan, A. 2013. « État matrimonial : aperçu, 2011 », *Rapport sur l'état de la population du Canada*, n° 91-209-X au catalogue de Statistique Canada.
28. Milan, A., L Wong et M. Vézina. 2014. « Nouvelles tendances dans le mode de vie et la conjugalité des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain », Regards sur la société canadienne, n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

Graphique 4
Proportion (en pourcentage) de femmes[1] dont l'état matrimonial légal est divorcé ou séparé, selon le groupe d'âge, Canada, 1981 à 2011

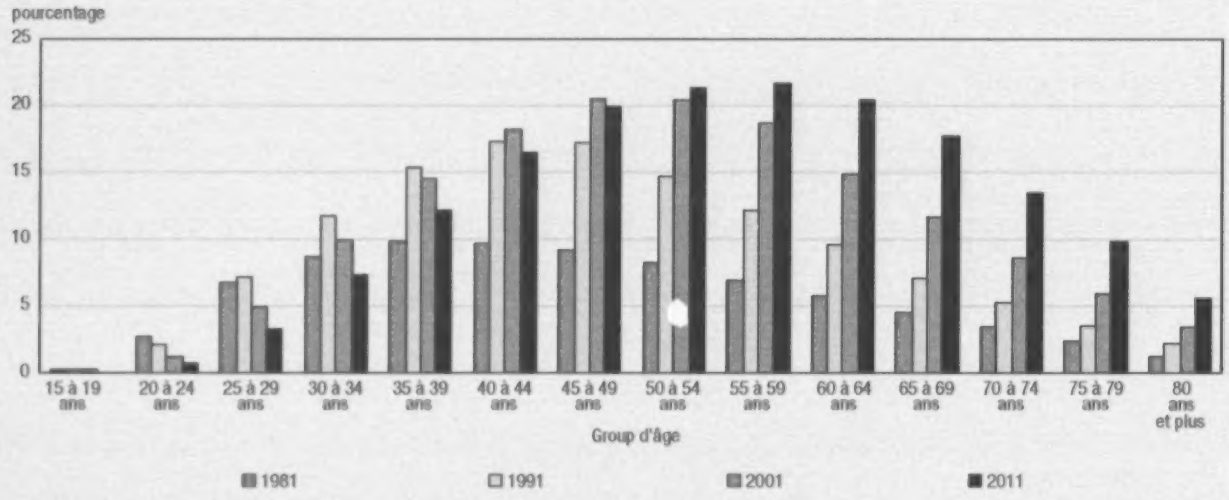

1. Population des ménages privés.
Note : En 1981, la population divorcée et séparée exclut les partenaires en union libre dont l'état matrimonial légal était divorcé ou séparé.
Sources : Statistique Canada, recensements de la population, 1981, 1991, 2001 et 2011.

Le quart des parents divorcés ou séparés avaient des enfants de 18 ans ou moins

Au moment de la dissolution légale d'un mariage, le divorce peut susciter d'autres enjeux reliés à la famille, comme la pension alimentaire, la division de la propriété ou des ressources financières, ainsi que l'accès aux enfants et la garde des enfants. Ces enjeux font souvent l'objet d'une entente de séparation et ne nécessitent pas de se présenter devant les tribunaux si la demande de divorce légal n'est pas contestée.

Selon l'ESG de 2011, près de 4 personnes divorcées ou séparées sur 10 (38 %) avaient eu un enfant au moment de la séparation ou du divorce, et le quart de ces personnes (24 %) avaient au moins un enfant de 18 ans ou moins[29,30]. Comme il y a davantage de personnes mariées que de personnes vivant en union libre et comme davantage d'enfants sont issus de parents mariés que de parents en union libre, les dissolutions de mariages légaux étaient presque deux fois plus susceptibles que celles d'unions libres de toucher des enfants de 18 ans ou moins. Au total, 3 personnes sur 10 mariées légalement et séparées ou divorcées (30 %) avaient un enfant avec leur ex-conjoint ou partenaire, comparativement à 17 % des couples en union libre séparés.

L'ESG de 2011 nous apprend que la majorité des Canadiens séparés ou divorcés avaient des ententes écrites concernant les enjeux relatifs aux enfants, et d'autres avaient uniquement une entente verbale ou pas d'entente du tout concernant les enjeux relatifs aux enfants, comme la résidence principale, le partage du temps passé avec les enfants ou la pension alimentaire. Parmi les personnes ayant une entente écrite, certaines les avaient préparées avec l'aide d'un avocat ou seules, tandis que d'autres avaient eu recours à des services de justice familiale, comme la médiation ou une autre méthode de règlements des différends. En ce qui a trait à la résidence principale de l'enfant, c'est-à-dire l'endroit où un enfant vit la plupart du temps, 59 % des Canadiens divorcés ou séparés ayant des enfants de 18 ans ou moins avaient une entente écrite, 32 % avaient une entente verbale, et 9 % n'avaient pas d'entente du tout[31].

Toujours selon l'ESG de 2011, la plupart des parents divorcés et séparés (70 %) à qui on a posé des questions concernant la résidence principale de l'enfant ont indiqué que celui-ci vivait principalement avec sa mère[32]. En outre, 15 % des parents ont déclaré que l'enfant vivait principalement avec son père, 9 % ont déclaré que l'enfant vivait autant de temps chez l'un ou l'autre de ses parents, et environ 6 % ont indiqué qu'ils avaient d'autres arrangements[33].

29. Sinha, M. 2014. « Rôle parental et pension alimentaire après une séparation ou un divorce », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, nº 89-652-X au catalogue de Statistique Canada.
30. Analyse de l'ESG 2011 dans cette section fondée sur les parents ayant un ou plusieurs enfants (âgés de 18 ans et moins au moment de l'enquête), qui ne vivent pas tous dans la même résidence principale, et qui se sont séparés ou ont divorcés au cours des 20 dernières années.
31. Allen, M. 2013. « Le profil des causes de droit de la famille visant les enfants portées devant les tribunaux civils, 2011-2012 », *Juristat*, nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
32. Toutefois, on n'a pas posé de questions particulières aux parents divorcés et séparés concernant les modalités de garde de leurs enfants.
33. Statistique Canada. 2012. « Tableau 18 – Distribution des parents séparés ou divorcés, selon la résidence principale de leurs enfants, Canada, 2011 », *Enquête sociale générale de 2011 : Aperçu des familles au Canada – Certains tableaux sur les familles au Canada*, nº 89-650-X au catalogue, nº 1.

Près des deux tiers (64 %) des parents qui ne résidaient pas avec leur enfant ont déclaré lors de l'ESG de 2011 qu'ils versaient une pension alimentaire pour l'enfant à ce moment, et la plupart d'entre eux étaient les pères (92 %). Des paiements de pension alimentaire ont aussi été déclarés par à peu près un parent sur cinq (19 %) dont l'enfant passait autant de temps avec chacun des parents. À l'opposé, une pension alimentaire était reçue par 41 % des parents qui résidaient avec leur enfant, et 93 % d'entre eux étaient les mères[34,35].

Selon l'Enquête sur les tribunaux civils de 2013-2014[36,37], environ 313 200 causes portées devant les tribunaux civils étaient des causes de droit de la famille, dont près de 37 % de causes de divorce (tableau 7). La majorité des causes de divorce n'étaient pas contestées et ne comportaient pas d'autres enjeux. De façon plus particulière, les deux tiers (66 %) des 114 900 causes de divorce en 2013-2014 ne comportaient pas d'enjeux déterminés d'accès, de garde ou de pension alimentaire, tandis que le reste (34 %) comportait de tels enjeux. En outre, les autres causes de droit de la famille, soit environ 3 sur 10 (29 %), étaient aussi liées à l'accès, à la garde et/ou à la pension alimentaire[38].

Tableau 7
Répartition (nombre et pourcentage) des causes actives de droit familial de tribunaux civils, selon le type, Canada, 2013-2014

Type de cause de tribunal civil	nombre	Répartition
	milliers	pourcentage
Total des causes de droit familial	**313,2**	**100,0**
Causes de protection de l'enfant	**31,8**	**10,2**
Causes de divorce	**114,9**	**36,7**
Causes de divorce sans enjeu déterminé	76,0	24,3
Causes de divorce avec enjeu déterminé	38,9	12,4
Autres causes familiales	**166,5**	**53,2**
Causes d'accès et/ou de garde	24,8	7,9
Causes d'accès et/ou et de pension alimentaire	34,7	11,1
Causes de pension alimentaire	31,9	10,2
Autres types de causes	67,9	21,7
Types de causes inconnus	7,2	2,3

Notes : Comprend uniquement les secteurs de compétence qui déclarent des données à l'Enquête sur les tribunaux civils (ETC). La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. La Saskatchewan a commencé à déclarer des données en 2013-2014, en incluant uniquement les causes devant les tribunaux supérieurs (Cour du Banc de la Reine) dans les districts judiciaires de Regina et Saskatoon (les causes devant le tribunal provincial et le registraire en matière de faillite de ces districts judiciaires sont exclues). L'Enquête sur les tribunaux civils est conçue pour recueillir plus d'un type d'enjeu familial lié à une cause. Par exemple, si une cause fait intervenir un divorce, ainsi que des modalités de garde et d'accès, chacun de ces enjeux peut être compris dans l'enquête. La méthodologie utilisée pour classer les causes familiales dans ce tableau est fondée sur tous les enjeux qui ont été déterminés pour une cause, pendant la durée de la cause. On a appliqué la hiérarchie suivante à la classification, afin de regrouper les causes selon les enjeux en catégories s'excluant mutuellement : 1) divorce, 2) protection de l'enfant, 3) accès et/ou garde et pension alimentaire, 4) accès et/ou garde, 5) pension alimentaire. En général, le divorce et la protection de l'enfant représentent chacun l'enjeu principal déterminé dans une cause (le premier enjeu déclaré), et seulement un très petit nombre de causes de droit familial comportent ces deux enjeux. L'enjeu de la pension alimentaire peut comprendre la pension alimentaire pour l'enfant et/ou la pension alimentaire pour le conjoint et une pension alimentaire non précisée. Les autres enjeux déclarés dans le cadre de l'enquête sont les suivants : séparation, tutelle, exécution de l'ordonnance alimentaire, propriété, rôle parental, adoption, protection civile, questions de succession, questions constitutionnelles/charte et autres enjeux familiaux. La collecte des données se fait à partir des dossiers administratifs conservés dans les systèmes automatisés des tribunaux civils. Comme les données sont tirées d'enregistrements conservés à l'origine à des fins non statistiques, des données d'enquête complètes ne sont pas toujours disponibles. Par exemple, les données relatives à l'enjeu, comme la garde, l'accès et la pension alimentaire, ne sont pas toujours disponibles dans les systèmes d'information des tribunaux et, de ce fait, peuvent faire l'objet d'une sous déclaration.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les tribunaux civils, 2013-2014, tableau Cansim 259-00112.

34. Sinha, M. 2014. « Rôle parental et pension alimentaire après une séparation ou un divorce », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, nº 89-652-X au catalogue de Statistique Canada.
35. Certaines ententes de pension alimentaire, si elles sont imposées par le tribunal, ou si elles sont inscrites auprès d'un tribunal, peuvent être inscrites à un programme d'exécution des ordonnances alimentaires (PEOA). De même, en date du 31 mars 2014, 96 % des destinataires d'une pension alimentaire inscrits à des programmes d'exécution des ordonnances alimentaires étaient des femmes, selon l'Enquête sur les programmes d'exécution des ordonnances alimentaires de 2013-2014, pour huit secteurs de compétence : Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan, Alberta, Yukon et Territoires du Nord-Ouest. Sont exclus les cas où le type de destinataire ou le sexe du destinataire est inconnu, ainsi que les cas de programme d'exécution des ordonnances alimentaires dont le payeur vit à l'extérieur du secteur de compétence.
36. L'Enquête sur les tribunaux civils est conçue pour recueillir plus d'un type d'enjeu familial lié à une cause. Par exemple, si une cause fait intervenir un divorce, ainsi que des modalités de garde et d'accès, chacun de ces enjeux peut être compris dans l'enquête. La méthodologie utilisée pour classer les causes familiales dans ce tableau est fondée sur tous les enjeux qui ont été déterminés pour une cause, pendant la durée de la cause. On a appliqué la hiérarchie suivante à la classification, afin de regrouper les causes selon les enjeux en catégories s'excluant mutuellement : 1) divorce, 2) protection de l'enfant, 3) accès et/ou garde et pension alimentaire, 4) accès et/ou garde, 5) pension alimentaire. En général, le divorce et la protection de l'enfant représentent chacun l'enjeu principal déterminé dans une cause (le premier enjeu déclaré), et seulement un très petit nombre de causes de droit familial comportent ces deux enjeux. L'enjeu de la pension alimentaire peut comprendre la pension alimentaire pour l'enfant et/ou la pension alimentaire pour le conjoint et une pension alimentaire non précisée. Les autres enjeux déclarés dans le cadre de l'enquête sont les suivants : séparation, tutelle, exécution de l'ordonnance alimentaire, propriété, rôle parental, adoption, protection civile, questions de succession, questions constitutionnelles/charte et autres enjeux familiaux. La collecte des données se fait à partir des dossiers administratifs conservés dans les systèmes automatisés des tribunaux civils. Comme les données sont tirées d'enregistrements conservés à l'origine à des fins non statistiques, des données d'enquête complètes ne sont pas toujours disponibles. Par exemple, les données relatives à l'enjeu, comme la garde, l'accès et la pension alimentaire, ne sont pas toujours disponibles dans les systèmes d'information des tribunaux et, de ce fait, peuvent faire l'objet d'une sous-déclaration.
37. Les secteurs de compétence qui ont déclaré des données à l'Enquête sur les tribunaux civils en 2013-2014 comprennent la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan (Regina et Saskatoon seulement), l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
38. Au total, environ 42 % des causes de droit familial (peu importe s'il s'agissait ou non d'une cause de divorce) comportaient des enjeux d'accès, de garde et de pension alimentaire.

Stabilité dans l'évolution de la proportion de mères seules

Les familles monoparentales sont le résultat d'un divorce ou d'une séparation, du décès d'un conjoint ou partenaire ou de la naissance d'un enfant à l'extérieur d'une union. En 2011, les familles monoparentales ayant à leur tête une femme représentaient 13 % de toutes les familles de recensement, et les familles monoparentales ayant à leur tête un homme, 3,5 %. Si l'on exprime la chose selon une autre perspective, en 2011, 79 % des familles monoparentales avaient à leur tête une mère et 21 %, un père, et ce ratio de quatre pour un est demeuré relativement constant au cours des 50 dernières années.

Toutefois, entre 2006 et 2011, les familles monoparentales ayant à leur tête une mère ont augmenté à un rythme plus lent (+6,0 %) que les familles monoparentales ayant à leur tête un homme (+16 %). Comme la proportion de couples ayant la garde conjointe a augmenté, cela accroît la probabilité qu'un enfant de parents divorcés ou séparés réside avec le père le jour du recensement. Dans nombre de cas, le parent qui ne réside pas avec l'enfant participe, physiquement, émotivement et/ou financièrement, à la vie de cet enfant, et il se peut que l'enfant vive à temps partiel avec lui.

Au cours du dernier siècle, les cheminements vers la monoparentalité ont évolué, tant chez les femmes que chez les hommes. En 2011, environ la moitié (49 %) des mères seules étaient divorcées ou séparées[39], 32 % n'avaient jamais été légalement mariées, et le cinquième d'entre elles (18 %) étaient veuves. Trente ans plus tôt, en 1981, une proportion plus élevée de mères seules mariées étaient divorcées ou séparées (56 %) ou veuves (33 %), et une proportion plus faible d'entre elles n'avaient jamais été mariées (11 %). Dans le cas des pères seuls, 56 % étaient divorcés ou séparés en 2011, 29 % n'avaient jamais été légalement mariés, et 15 % étaient veufs. En 1981, ces proportions pour les pères seuls étaient de 66 %, 4,1 % et 30 % respectivement. Ce changement dans l'état matrimonial des parents seuls rend compte de la dissolution des unions libres de nombreux partenaires jamais légalement mariés, ainsi que des naissances à l'extérieur du mariage. Plus tôt au 20e siècle, la proportion de parents divorcés et séparés aurait été beaucoup plus faible, avec une proportion correspondante plus importante de parents veufs, compte tenu des taux de mortalité élevés des femmes et des hommes[40].

En 2011, les mères seules étaient en moyenne plus jeunes que les pères seuls. Les âges médians étaient de 46,4 ans et 49,4 ans respectivement. En 2011, les mères seules jamais mariées avaient un âge médian plus qu'une décennie plus jeune (36,0 ans) que celles qui étaient divorcées ou séparées (47,3 ans), et la moitié de l'âge médian des mères seules veuves (72,0 ans). Alors que les pères seuls qui n'avaient jamais été mariés (40,7 ans) et divorcés ou séparés (50,3 ans) étaient plus âgés que leurs homologues de sexe féminin, les pères seuls veufs (70,0 ans) étaient plus jeunes que les mères seules veuves, ce qui est probablement fonction de l'espérance de vie plus grande des femmes.

Parmi les familles monoparentales ayant à leur tête une femme en 2011, un peu plus de la moitié (59 %) avaient un enfant vivant à la maison, 29 % avaient deux enfants et 11 % avaient trois enfants ou plus. Dans le cas des familles monoparentales ayant à leur tête un homme, ces proportions étaient de 66 %, 26 % et 7,6 %. Une proportion plus élevée de familles monoparentales ayant à leur tête une femme que de familles monoparentales ayant à leur tête un homme comptaient des enfants de cinq ans et moins en 2011 (12 % de toutes les familles monoparentales ayant à leur tête une femme, comparativement à 9,3 % des familles monoparentales ayant à leur tête un homme).

Alors que 8,5 % de toutes les femmes âgées de 15 ans et plus étaient des mères seules en 2011, la proportion était d'environ le double pour les femmes qui avaient une identité autochtone (17 %). De façon plus particulière, parmi les femmes ayant une identité autochtone unique, 19 % des femmes des Premières Nations, 16 % des femmes inuites et 13 % des femmes métisses étaient des mères seules[41]. Étant donné ces proportions plus élevées de mères seules dans la population autochtone, les proportions étaient aussi relativement élevées dans les territoires : Nunavut (15 %), Territoires du Nord-Ouest (11 %) et Yukon (10 %). Dans le cas des hommes, 2,4 % étaient des pères seuls, et la proportion était plus élevée pour ceux ayant une identité autochtone, soit 4,6 % – plus précisément, elle se chiffrait à 5,6 % parmi les Inuits, à 5,4 % parmi les membres des Premières Nations et à 3,4 % parmi les Métis.

Une proportion légèrement plus élevée de femmes immigrantes (9,8 %) que de femmes non immigrantes (8,1 %) étaient des mères seules en 2011, même si ce pourcentage était plus faible pour les femmes immigrantes récentes qui se sont établies au Canada entre 2006 et 2011 (6,9 %). Une proportion plus faible d'hommes immigrants, 2,3 %, que de femmes immigrantes, étaient des parents seuls, et ce pourcentage était plus faible encore pour les hommes immigrants récents, soit 1,3 %.

39. Comprend aussi les parents seuls qui étaient mariés, mais dont le conjoint est absent.
40. Par exemple, il y a 50 ans déjà, en 1961, 61 % des parents seuls étaient veufs, 36 % étaient divorcés ou séparés et 2,7 % n'avaient jamais été mariés.
41. Certaines autres caractéristiques, comme l'âge et la région de résidence, peuvent influer sur la proportion de mères seules. Par exemple, parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans, 13 % des femmes autochtones vivant à l'intérieur des réserves étaient des mères seules, soit une proportion six fois plus élevée que chez les femmes non autochtones du même groupe d'âge vivant à l'extérieur des réserves (2,0 %). À titre de comparaison, 7,6 % des femmes autochtones âgées de 15 à 24 ans qui vivaient à l'extérieur des réserves étaient des mères seules.

Environ 10 % des femmes appartenant à un groupe de minorités visibles étaient des mères seules en 2011, tout comme 8,1 % des femmes non membres d'un groupe de minorités visibles. Toutefois, les proportions étaient plus importantes chez les femmes noires (22 %) et latino-américaines (14 %). En comparaison, 5,8 % des femmes sud-asiatiques étaient des mères seules, ce qui pourrait découler d'une combinaison d'attentes culturelles et de modèles d'immigration, entre autre.

Parmi les familles monoparentales, 63 % des mères seules étaient employées en 2014, tout comme 70 % des pères seuls. Cette proportion était plus significativement élevée pour les mères seules qu'en 1976 (43 %) et légèrement pour les pères seuls (67 %)[42]. Il est reconnu depuis longtemps que les familles monoparentales, et plus particulièrement les familles monoparentales ayant à leur tête une femme, font face à des défis économiques. Selon l'ENM de 2011, le revenu médian après impôt[43] des familles monoparentales ayant à leur tête une femme était de 40 554 $ et, dans le cas des familles monoparentales ayant à leur tête un homme, de 50 627 $, tandis que pour un couple avec enfants, le revenu médian après impôt était de 83 881 $. Pour les familles ayant des enfants de cinq ans et moins, le revenu médian après impôt était de 74 137 $ pour les couples, de 27 554 $ pour les familles monoparentales ayant à leur tête une femme, et de 40 404 $ pour les familles monoparentales ayant à leur tête un homme[44].

Selon l'ENM de 2011, la prévalence des familles à faible revenu[45] pour les familles monoparentales ayant à leur tête une femme était de 34 % et, dans le cas des familles monoparentales ayant à leur tête un homme, de 19 %. Cette proportion augmentait à près de 6 sur 10 (59 %) pour les familles monoparentales ayant à leur tête une femme avec des enfants de cinq ans et moins, et à environ 3 sur 10 (28 %) pour les familles monoparentales ayant à leur tête un homme avec des enfants du même âge. En comparaison, la prévalence du faible revenu était de 13 % pour les couples avec enfants âgés de cinq ans et moins[46].

42. Statistique Canada. *Tableau 282-0211 - Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le type de famille et la composition des familles par âge, annuel (personnes sauf indication contraire)*, CANSIM (base de données).
43. Le revenu après impôt est le revenu total de toutes provenances, après déduction des impôts fédéraux, provinciaux et territoriaux pour 2010. Le revenu médian d'un groupe déterminé de familles est le montant qui divise leur répartition de taille de revenu, classée selon la taille du revenu, en deux moitiés. C'est donc dire que les revenus de la première moitié des familles sont inférieurs à la médiane, tandis que ceux de la deuxième moitié sont supérieurs à la médiane. Les revenus médians des familles sont calculés uniquement à partir des unités ayant déclaré un revenu de cette source.
44. Statistique Canada. 2013. « Certaines caractéristiques des familles économiques et des personnes hors famille économique (55), statistiques du revenu en 2010(4A) et sources de revenu (16) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces, territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 », *Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : Tableaux de données*, nº 99-014-X2011033 au catalogue.
45. Pour l'ENM de 2011, les statistiques sur le faible revenu sont présentées sur la base de la mesure de faible revenu après impôt (MFRAI).
46. Statistique Canada. 2013. « Certaines caractéristiques démographiques, socioculturelles, de scolarité et du travail (322), sexe (3) et catégorie de revenu en 2010 (6) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Enquête nationale auprès des ménages 2011 », *Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : Tableaux de données*, nº 99-014-X2011043 au catalogue.

Encadré 2
Propriété du logement et vie dans une maison individuelle plus répandues chez les femmes mariées que chez les autres femmes

Les femmes et les hommes sont plus susceptibles d'être propriétaires que locataires et sont aussi les plus susceptibles de vivre dans des maisons individuelles. Toutefois, cela peut varier selon la situation dans le ménage. Dans l'ensemble, en 2011, environ les trois quarts des femmes (74 %) et des hommes (75 %) vivaient dans une maison qui appartenait à un membre du ménage, tandis que le quart étaient des locataires (26 % des femmes et 24 % des hommes)[1]. Une proportion plus faible, mais toujours la majorité, soit 6 femmes sur 10 (60 %) et 6 hommes sur 10 (62 %), vivaient dans une maison individuelle, et près de 3 sur 10 (27 % des femmes et 26 % des hommes) vivaient en appartement[2].

Les conjoints mariés étaient plus susceptibles d'être propriétaires (86 % dans chaque cas pour les femmes et les hommes) que les partenaires en union libre (69 % dans chaque cas pour les femmes et les hommes). Les femmes et les hommes qui étaient mariés étaient également plus susceptibles de vivre dans des maisons individuelles, soit 71 %, une proportion qui passait à 58 % pour les femmes et les hommes vivant en union libre.

En 2011, parmi les parents seuls, 56 % des femmes vivaient dans une maison qui appartenait à un membre du ménage, tout comme 67 % des pères seuls. Environ 45 % des mères seules vivaient dans une maison individuelle, et une autre proportion de 34 % vivaient en appartement. Dans le cas des pères seuls, 59 % vivaient dans une maison individuelle et 27 %, dans un appartement.

Parmi la population qui vivait seule en 2011, 51 % des femmes et 48 % des hommes vivaient dans une maison dont ils étaient propriétaires. Les femmes qui vivaient seules étaient plus susceptibles de vivre en appartement (57 %) que dans une maison individuelle (31 %). Dans le cas des hommes vivant seuls, ces proportions étaient de 55 % et 35 % respectivement.

Lorsqu'ils vivaient uniquement avec des personnes non apparentées, 47 % des femmes et des hommes vivaient en appartement en 2011, et 39 % vivaient dans une maison individuelle. Tant chez les femmes qui vivaient seules que chez celles qui vivaient uniquement avec des personnes non apparentées, les proportions vivant en appartement atteignaient un sommet au début de la vingtaine, à 83 % et 63 %, respectivement. Parmi les hommes dans la même situation, les proportions vivant en appartement étaient là aussi plus élevées chez ceux au début de la vingtaine, c'est-à-dire 73 % et 57 %, respectivement.

Répartition (en pourcentage) des logements structurels et du mode d'occupation, selon la situation dans le ménage des femmes de 15 ans et plus, Canada, 2011

Caractéristique du logement	Toutes les situations dans les ménages	Dans un couple			Parents seuls	Comme enfants	Avec des personnes apparentées[1]	Avec des personnes non apparentées uniquement	Seuls
		Total	Avec un conjoint marié	Avec un partenaire en union libre					
	pourcentage								
Total des logements structurels	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Maison individuelle	59,8	68,7	71,2	58,4	45,5	69,2	55,8	39,1	30,8
Appartement	27,2	19,5	17,3	28,3	34,0	17,6	29,6	47,2	57,4
Autre maison[2]	11,7	10,6	10,4	11,5	19,2	12,5	13,8	12,4	10,4
Maison mobile ou logement mobile	1,2	1,2	1,1	1,8	1,3	0,7	0,8	1,3	1,4
Ensemble des modes d'occupation	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Appartenant à un membre du ménage	73,8	82,4	85,7	69,0	55,6	81,6	72,2	47,4	50,7
Loué	25,7	17,2	14,0	30,0	43,1	17,7	26,7	52,4	49,1
Logement de bande	0,5	0,4	0,3	1,0	1,4	0,7	1,2	0,2	0,2

1. Il peut y avoir des personnes non apparentées.
2. Comprend les maisons en rangée, les maisons jumelées ou les autres maisons individuelles attenantes.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001 et l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

1. Une faible proportion de femmes et d'hommes de 15 ans et plus (0,5 %) vivaient dans un logement de bande (à l'intérieur d'une réserve ou d'un établissement indien).
2. D'autres types de logements, y compris des maisons en rangée, des maisons jumelées ou d'autres maisons individuelles attenantes.

Quarante ans de fécondité en deçà du seuil de renouvellement des générations

Les tendances relatives à la fécondité peuvent avoir de nombreuses répercussions sur le rythme de croissance de la population, sur sa structure par âge ainsi que sur la composition des familles et des ménages. En 2011, l'indice synthétique de fécondité[47], ou le nombre moyen d'enfants par femme, s'établissait à 1,61, en hausse légère par rapport au creux historique de 1,51 enfant par femme enregistré environ une décennie plus tôt (graphique 5). Depuis 1972, la fécondité se situe en deçà du seuil de renouvellement des générations[48] de 2,1 enfants par femme, ce qui signifie que la population ne fait plus assez d'enfants collectivement pour se renouveler en l'absence de migration. Par le passé, les femmes avaient des familles relativement plus nombreuses, et il était difficile de contrôler tant le moment que le nombre des naissances. Au tournant du 20e siècle, les femmes avaient près de cinq enfants en moyenne; toutefois, cette proportion était déjà en baisse, la société devenant plus urbanisée et dépendant davantage d'un revenu d'emploi, et la maternité devenant relativement plus coûteuse.

Graphique 5
Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme), Canada, 1926 à 2011

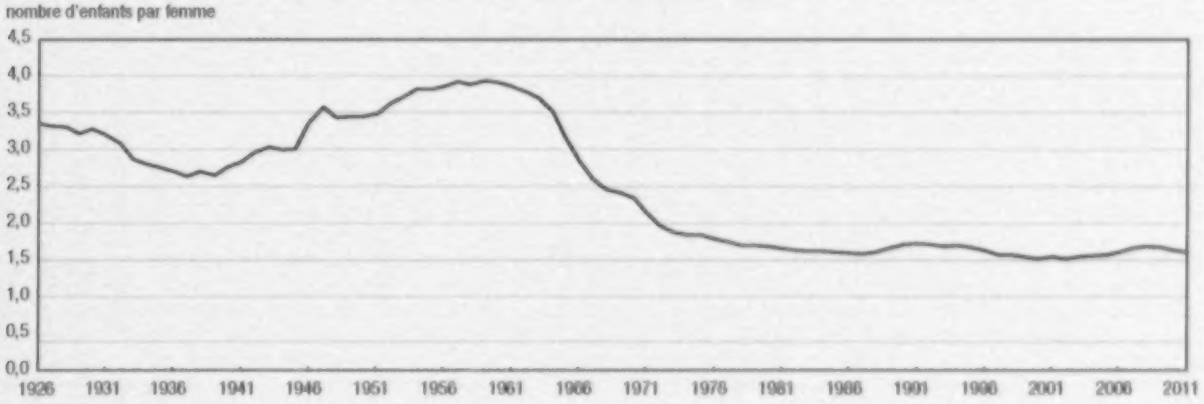

Note : Les naissances pour les mères dont l'âge est inconnu ont été réparties au prorata.
Sources : Statistique Canada, Statistique de l'état civil, Base de données des naissances, Enquête 3231 et Division de la démographie, Programme des estimations démographiques.

Pendant les années 1920 et tout au long des années 1930, une période d'incertitude associée à la Première et à la Deuxième Guerre mondiale ainsi qu'à la Grande Dépression, les niveaux de fécondité ont continué de diminuer et, en 1937, l'indice synthétique de fécondité était de 2,64 enfants par femme. De 1946 à 1965, le Canada a connu un baby-boom, attribuable à un certain nombre de facteurs, y compris une économie d'après-guerre plus forte, des taux de mariage élevés et des âges au mariage et à la maternité plus jeunes, ainsi qu'au fait que les femmes désiraient également plus d'enfants. Le baby-boom a atteint un sommet en 1959, avec un indice synthétique de fécondité de 3,94 enfants par femme.

Les changements sociétaux et législatifs à partir des années 1960 ont contribué à une baisse rapide des niveaux de fécondité dès la fin des années 1960. Parmi les changements qui se sont produits figuraient l'influence réduite de la religion sur les décisions en matière de procréation, l'avènement de la contraception et la hausse du nombre de femmes faisant des études supérieures et faisant partie de la population active rémunérée. Les changements à la législation sur le divorce, à partir de 1968, ont donné un accès plus facile au divorce aux femmes et aux hommes qui souhaitaient mettre fin officiellement à leur mariage.

En dépit du faible niveau de la fécondité observé actuellement au pays, il existe des variations. En 2011, l'indice synthétique de fécondité le plus élevé au Canada a été enregistré au Nunavut, soit près de trois enfants par femme (2,97), en raison de la population autochtone importante qui a une fécondité plus élevée (tableau 8). Parmi les provinces, la Saskatchewan affichait l'indice synthétique le plus élevé, soit 1,99 enfant par femme en 2011, et la Colombie-Britannique, le plus faible, soit 1,42 enfant par femme.

47. S'entend du nombre d'enfants qu'une femme pourrait avoir au cours de sa vie reproductive si elle affichait les taux de fécondité propres à l'âge observés au cours d'une année civile donnée. Ce nombre est fondé sur une compilation des expériences de fécondité de nombreuses cohortes de femmes au cours d'une année donnée.
48. S'entend du nombre d'enfants par femme nécessaire pour que la population se renouvelle, en tenant compte de la mortalité entre la naissance et l'âge de 15 ans, et en l'absence de migration.

Tableau 8
Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme), les naissances et répartition des naissances, selon l'âge de la mère, Canada, provinces et territoires, 2011

Région de résidence	Indice synthétique de fécondité	Naissances	Répartition des naissances selon l'âge de la mère					
			Total	Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 ans et plus
	enfants par femme	milliers	pourcentage					
Canada	**1,61**	**377,6**	**100,0**	**3,0**	**14,2**	**30,1**	**32,9**	**19,2**
Terre-Neuve-et-Labrador	1,45	4,5	100,0	5,6	18,4	29,8	30,3	15,9
Île-du-Prince-Édouard	1,62	1,4	100,0	5,8	17,4	30,3	32,1	14,4
Nouvelle-Écosse	1,47	8,9	100,0	5,7	18,8	28,9	30,2	16,4
Nouveau-Brunswick	1,54	7,1	100,0	6,7	21,2	32,1	27,6	12,4
Québec	1,69	88,6	100,0	2,5	13,7	32,7	33,8	17,4
Ontario	1,52	140,1	100,0	3,0	12,2	28,0	34,5	22,2
Manitoba	1,86	15,6	100,0	8,0	20,3	30,1	27,5	14,1
Saskatchewan	1,99	14,3	100,0	8,1	20,4	33,9	26,5	11,1
Alberta	1,81	51,0	100,0	4,0	15,6	32,1	31,5	16,8
Colombie-Britannique	1,42	44,1	100,0	2,6	12,3	28,1	33,9	23,1
Yukon	1,73	0,4	100,0	4,2	13,9	27,4	28,8	25,8
Territoires du Nord-Ouest	1,97	0,7	100,0	8,1	23,8	25,7	25,5	17,0
Nunavut	2,97	0,8	100,0	20,8	34,1	24,6	13,4	7,2

Note : Les naissances pour les mères dont l'âge est inconnu ont été réparties au prorata.
Sources : Statistique Canada, Statistique de l'état civil, Base de données des naissances, Enquête 3231 et Division de la démographie, Programme des estimations démographiques.

Report de la maternité à un âge plus avancé

La diminution de l'indice synthétique de fécondité au Canada au cours des 50 dernières années est généralement le résultat de réductions dans les taux de fécondité des femmes de moins de 30 ans, et ce en dépit des taux de fécondité plus élevés des personnes de 30 ans et plus. Plus particulièrement, le taux de fécondité des femmes de 30 à 34 ans (106 naissances pour 1 000 femmes) a dépassé, en 2005, celui des femmes de 25 à 29 ans (95), et l'écart entre les deux groupes d'âge a continué d'augmenter depuis (graphique 6). Alors que le taux de fécondité des femmes à la fin de la vingtaine est en baisse depuis les cinq dernières décennies environ, le taux de fécondité de celles âgées de 30 à 34 ans augmente depuis le milieu des années 1970. Le taux de fécondité relativement élevé des femmes au début de la trentaine ne représente pas une tendance nouvelle, étant donné qu'il était même plus élevé entre 1926 et 1965 qu'en 2011 pour ce groupe d'âge[49]. Par le passé, la fécondité plus élevée des femmes dans la trentaine était attribuable au contexte de l'époque, où les valeurs religieuses étaient davantage prédominantes, ou la contraception était moins répandue, par exemple. Aujourd'hui, l'augmentation de la fécondité après 30 ans est davantage le résultat du report de la procréation, les femmes désirant avoir des enfants plus tard au cours de leur vie.

49. Milan, A. 2013. « Fécondité : aperçu, 2009 à 2011 », *Rapport sur l'état de la population du Canada*, n° 91-209-X au catalogue de Statistique Canada.

Graphique 6
Taux de fécondité (pour mille), selon le groupe d'âge, Canada, 1926 à 2011

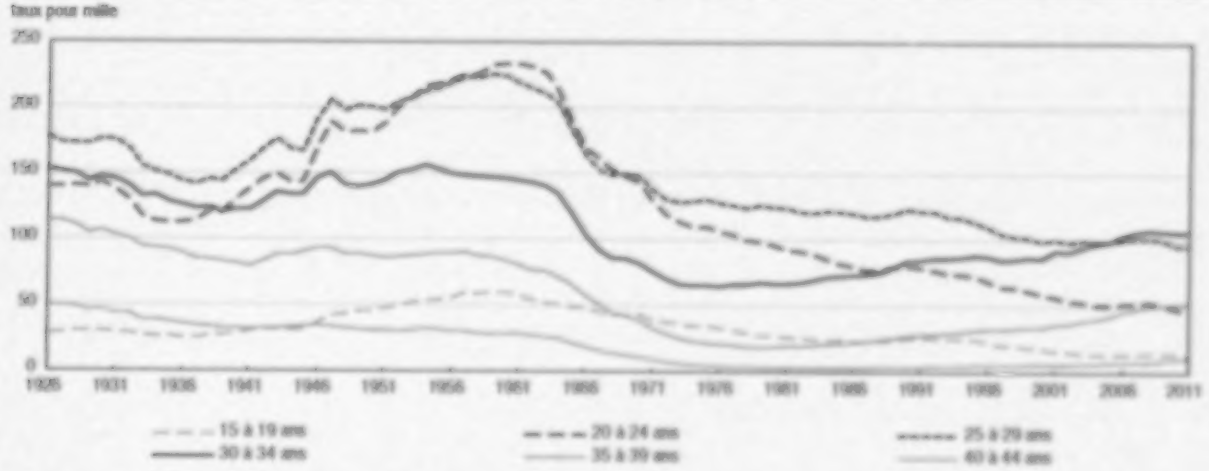

Note : Les naissances pour les mères dont l'âge était connu ont été réparties au prorata.
Sources : Statistique Canada, Statistique de l'état civil, base de données des naissances, 1926 à 2011, Enquête 3231 et Division de la démographie, Programme des estimations démographiques.

En 2011, le taux de fécondité des femmes de 35 à 39 ans (52 naissances pour 1 000 femmes) dépassait celui des femmes de 20 à 24 ans (46), une tendance qui s'est amorcée en 2010. Le taux pour les femmes à la fin de la trentaine est en hausse depuis le début des années 1980. Toutefois il demeure inférieur au taux de fécondité observé en 1926 (115). Le taux de fécondité des femmes au début de la vingtaine a atteint un sommet au début des années 1960, a diminué depuis et, en 2011, représentait un creux record.

L'écart entre la fécondité des femmes de 40 à 44 ans (10 naissances pour 1 000 femmes) et les adolescentes de 15 à 19 ans (13) avait presque complètement disparu en 2011, par suite de la baisse du taux de fécondité pour les adolescentes et de sa hausse pour les femmes au début de la quarantaine. De la fin des années 1940 jusqu'aux années 1960, le taux de fécondité des jeunes femmes de 15 à 19 ans était relativement élevé – en 1959, il était plus de quatre fois et demie supérieur à celui enregistré en 2011. La période des années 1980 à aujourd'hui, toutefois, a été caractérisée par les taux de fécondité les plus faibles depuis 1926 chez les jeunes femmes. Le taux de fécondité des femmes âgées dans la jeune quarantaine en 2011 a atteint son niveau le plus élevé depuis 1970, mais il était environ cinq fois plus bas qu'en 1926.

L'âge auquel les femmes ont leur premier enfant a varié au fil du temps. L'âge moyen des mères au moment de la première naissance était d'environ 24 ans dans les années 1950 jusqu'à la moitié des années 1970, augmentant depuis pour atteindre 28,5 ans en 2011[50]. Au Canada en 2011, l'âge moyen de la mère à la première naissance le plus faible a été enregistré au Nunavut (22,1 ans) et le plus élevé, en Colombie-Britannique (29,5 ans). Non seulement les femmes attendent-elles plus longtemps avant d'avoir leur premier enfant comparativement à il y a quelques décennies, mais la période durant laquelle elles ont des enfants est relativement plus courte, ainsi, l'âge moyen des femmes au moment de la deuxième naissance et des naissances subséquentes se situe dans chaque cas au début de la trentaine à l'heure actuelle. Plus précisément, en 2011, l'âge moyen de la mère au moment de la deuxième naissance était de 30,9 ans, de 32,0 ans à la troisième, de 32,6 ans à la quatrième et de 33,9 ans à la cinquième et aux naissances subséquentes. Ainsi, en 2011, l'écart entre l'âge moyen à la première naissance et celui à la cinquième et aux naissances subséquentes était de 5,4 ans. À titre comparatif, en 1979, l'écart était beaucoup plus important, se chiffrant à presque 10 ans entre l'âge moyen à la première naissance (24,8 ans) et l'âge moyen à la cinquième naissance ou aux naissances subséquentes (34,1 ans)[51].

Pour environ une naissance sur cinq (19 %) en 2011, la mère était âgée de 35 ans et plus, ce qui est près de quatre fois plus élevé qu'en 1981 (4,9 %). Toujours en 2011, c'est au Yukon (26 %), en Colombie-Britannique (23 %) et en Ontario (22 %) que la proportion de naissances issues de femmes de 35 ans et plus était la plus élevée. En revanche, la proportion des naissances au Canada en 2011 où la mère était âgée de moins de 20 ans s'est établie à 3,6 %, cette proportion n'ayant pas dépassé 5 % depuis 2000. Parmi les provinces et les territoires en 2011, c'est le Nunavut qui a enregistré la proportion la plus élevée de naissances issues de jeunes femmes de moins de 20 ans, soit plus d'une

50. Même si l'âge médian est souvent utilisé dans le présent chapitre pour les femmes et les hommes selon la situation conjugale et d'autres situations dans les ménages en 2011, pour l'analyse historique de l'âge au moment du mariage et de la procréation, on utilise plus couramment l'âge moyen au moment de ces événements.
51. Milan, A. 2013. « Fécondité : aperçu, 2009 à 2011 », *Rapport sur l'état de la population du Canada*, n° 91-209-X au catalogue de Statistique Canada.

naissance sur cinq (21 %); les proportions étaient également assez élevées dans les Territoires du Nord-Ouest et en Saskatchewan (8,1 % dans chaque cas), de même qu'au Manitoba (8,0 %). Les proportions les plus faibles étaient observées en Ontario (3,0 %), en Colombie-Britannique (2,6 %) et au Québec (2,5 %).

Près de 4 jeunes femmes sur 10 vivent dans la maison de leurs parents

Une proportion importante de jeunes femmes vivaient avec leurs parents en 2011. Parmi les 2,2 millions de jeunes femmes de 20 à 29 ans en 2011, 38 % vivaient dans la maison de leurs parents[52], soit parce qu'elles ne l'avaient jamais quittée ou parce qu'elles y étaient revenues après avoir vécu ailleurs[53]. Cette proportion était en hausse légère par rapport à 2006 (37 %), mais était particulièrement plus élevée qu'au cours des décennies précédentes : 26 % en 1991 et 21 % en 1981.

La proportion de femmes dans la vingtaine qui vivaient au domicile de leurs parents était plus faible que pour les hommes (47 % en 2011)[54], ce qui pourrait tenir au fait que les femmes ont tendance à former un couple et à établir un ménage indépendant à un plus jeune âge que les hommes. La proportion de jeunes femmes vivant avec leurs parents était plus importante chez celles au début de la vingtaine, comparativement à celles à la fin de la vingtaine, même si pendant une part importante des dernières décennies, la proportion a augmenté pour les deux groupes d'âge. Parmi les jeunes femmes de 20 à 24 ans, 55 % vivaient dans la maison de leurs parents, comparativement à 33 % en 1981. Dans le cas des femmes de 25 à 29 ans, le cinquième (21 %) vivaient avec leurs parents en 2011, soit plus du double de la proportion de 7,8 % enregistrée en 1981. En 2011, 63 % des jeunes hommes au début de la vingtaine vivaient dans la maison de leurs parents, tout comme 30 % de ceux à la fin de la vingtaine; en 1981, ces proportions étaient de 50 % et 15 % respectivement.

Les jeunes femmes et hommes dans la vingtaine peuvent demeurer au domicile de leurs parents ou y revenir pour de nombreuses raisons différentes[55]. Des échanges de soutien se font bilatéralement entre le parent et l'enfant, même si la perception courante est que cela est plus avantageux pour les enfants adultes. Les parents peuvent fournir une source de soutien émotionnel ou économique aux jeunes adultes qui demeurent avec eux, parce qu'ils poursuivent des études supérieures, qu'ils ont de la difficulté à trouver un emploi ou en raison d'autres problèmes financiers, d'attentes culturelles variées ou de la dissolution d'une union.

En 2011, la plupart (95 %) des jeunes femmes vivant avec leurs parents n'avaient jamais été légalement mariées – quoique certaines aient pu retourner chez leurs parents après la dissolution d'une union libre –, tandis que 2,2 % vivaient chez leurs parents avec un conjoint marié ou un partenaire en union libre. Les autres jeunes femmes dans cette situation (2,6 %) étaient veuves, divorcées, séparées ou mariées avec un conjoint absent. La proportion de jeunes femmes à la fin de la vingtaine qui avaient déjà été mariées ou avaient un conjoint ou un partenaire était plus importante que chez celles au début de la vingtaine. Parmi les femmes de 25 à 29 ans vivant dans la maison de leurs parents, 5,8 % avaient été déjà mariées ou avaient un conjoint absent, et 4,8 % vivaient dans la maison avec un conjoint ou un partenaire, comparativement à 1,3 % et 1,2 %, respectivement, pour les femmes de 20 à 24 ans.

La plupart des femmes ne vivant pas dans une famille vivent seules

Selon le Recensement de 2011, le cinquième des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus (21 % des femmes et 20 % des hommes) ne vivaient pas dans des familles de recensement avec un conjoint, un partenaire, des enfants ou des parents. Au total, plus de 2,9 millions de femmes en 2011 vivaient seules ou avec des personnes non apparentées uniquement, c'est-à-dire des co-locataires, des chambreurs ou des pensionnaires, ou avec des personnes apparentées.

Il était relativement courant chez les femmes et les hommes à la fin de la vingtaine de vivre à l'extérieur d'une famille, 22 % des femmes et 31 % des hommes de ce groupe d'âge vivant ainsi en 2011 (graphique 7). À cette étape de leur vie, les jeunes adultes poursuivent des études, établissent leur indépendance financière et se consacrent à l'atteinte d'autres objectifs personnels. Le fait de résider avec des personnes ne faisant pas partie de leur famille peut représenter pour ces jeunes adultes une stratégie afin d'économiser de l'argent tout en ayant de la compagnie.

52. S'entend des filles d'une famille économique.
53. Conformément aux instructions figurant dans le questionnaire du recensement, les étudiants qui habitaient alors chez leurs parents pendant l'année devaient être inclus à l'adresse des parents, même s'ils étaient ailleurs lorsque le questionnaire (l'étude ou occupaient un emploi d'été.
54. Milan, A. et N. Bohnert. 2012. « La situation des jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans dans les ménages ». *Recensement en bref*, nº 98-312-X au catalogue de Statistique Canada.
55. Pour plus de renseignements, voir Beaupré, P., P. Turcotte et A. Milan. 2006. « Pleins vivaient à la maison : tendances et indicateurs du retour au domicile parental ». *Tendances sociales canadiennes*, nº 11-008-X au catalogue de Statistique Canada.

Graphique 7
Proportion (en pourcentage) de femmes et d'hommes vivant seuls, avec des personnes non apparentées uniquement ou avec des personnes apparentées, selon le groupe d'âge, Canada, 2011

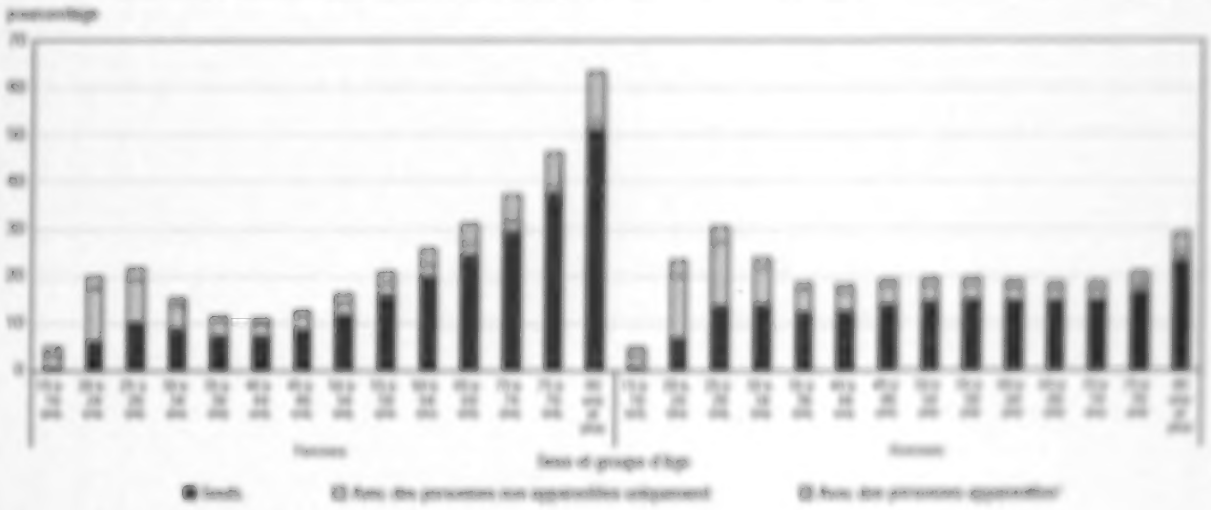

1. Il peut y avoir des personnes non apparentées.
Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2011.

La proportion de femmes vivant à l'extérieur d'une famille était peu élevée chez les femmes dans la trentaine et la quarantaine (moins de 12 %), une période de la vie où la présence d'enfants est une situation très fréquente. Puis, cette proportion augmentait pour chaque groupe d'âge à partir de la mi-quarantaine, principalement en raison d'une plus forte proportion de femmes vivant seules. Contrairement à l'évolution selon l'âge chez les femmes, il y avait une période relativement longue de stabilité dans la proportion d'hommes vivant à l'extérieur de familles. Environ un homme sur cinq vivait à l'extérieur d'une famille entre la fin de la trentaine et l'âge de 60 ans.

La plupart des personnes qui ne vivaient pas avec des membres de leur famille vivaient seules (14 % des femmes et 13 % des hommes en 2011), comparativement à 11 % des femmes et 7,7 % des hommes en 1981. En 2011, parmi les personnes âgées de 20 à 54 ans, une proportion plus faible de femmes que d'hommes vivaient seules; par exemple, chez les personnes âgées de 40 à 44 ans, 7,3 % des femmes et 13 % des hommes vivaient seuls. Par contre, la proportion de parents seuls à cet âge était de 14 % pour les femmes et de 3,9 % pour les hommes. Du milieu à la fin de la cinquantaine, un plus grand nombre de femmes que d'hommes vivaient seules, et l'écart augmentait par la suite. Ainsi, à 65 à 69 ans, 24 % des femmes et 15 % des hommes vivaient seuls, et à l'âge de 80 ans et plus, 51 % des femmes et 23 % des hommes vivaient seuls. L'espérance de vie plus élevée des femmes comparativement aux hommes explique en grande partie cette différence entre les sexes à un âge plus avancé. Ainsi, l'âge médian des femmes vivant seules en 2011 était de 61,9 ans, et celui des hommes, de 50,4 ans.

La proportion de femmes autochtones (11 %), de femmes appartenant à un groupe de minorités visibles (6,6 %) ou de femmes immigrantes (11 %) vivant seules était plus faible que chez celles ne présentant pas ces caractéristiques (14 %, 16 % et 15 %, respectivement). Dans le cas des femmes immigrantes arrivées au Canada entre 2006 et 2011, 4,4 % vivaient seules en 2011.

On a noté des variations au pays dans la proportion de femmes vivant seules. Dans de nombreuses RMR, par exemple, la proportion de femmes qui vivaient seules en 2011 se situait bien au-dessus de la moyenne nationale (14 %) et atteignait 21 % dans plusieurs RMR dans la province de Québec : Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec. Généralement, les RMR comptant des proportions plus fortes de femmes avaient aussi des populations plus âgées et, compte tenu de la plus grande longévité des femmes, cela signifie qu'elles pouvaient être plus susceptibles de vivre seules à un âge plus avancé. En outre, dans certaines régions, la proportion était inférieure à celle du Canada globalement, par exemple, 9,6 % des femmes dans les Territoires du Nord-Ouest et 5,8 % au Nunavut vivaient seules, ce qui peut être lié à la structure par âge de ces régions ainsi, du moins en partie, au manque de logements dans le Nord[14] ainsi que les attentes culturelles ou d'autres possibilités. Dans l'ensemble, dans les régions rurales du pays, les femmes étaient moins susceptibles de vivre seules (9,7 %) en 2011 que celles qui vivaient ailleurs (15 %).

14. Par exemple, selon Analyse des besoins en logements au Nunavut : Sondage sur les besoins en matière de logement au Nunavut 2009-2010, environ 20 % des ligues au Nunavut étaient surpeuplés. Document de travail préparé par la Division de la statistique du revenu de Statistique Canada pour la Société d'habitation du Nunavut, octobre 2010.

Même si de nombreuses femmes vivent à l'intérieur d'une famille, y compris celles qui vivent seules, elles peuvent quand même faire partie d'un couple sans partager un logement dans les faits, un groupe que l'on désigne comme vivant en couple chacun chez soi (VCCS). Selon l'ESG de 2011, 7,5 % des femmes de 20 ans et plus vivaient en couple chacun chez soi, avec une faible différence entre les femmes et les hommes[17,18]. En 2011, la proportion de personnes vivant en couple chacun chez soi a atteint un sommet entre 20 et 24 ans, soit environ 18 % des femmes. De 35 à 59 ans, 4,8 % des femmes vivaient ainsi, et à l'âge de 60 ans et plus, la proportion était de 1,8 %. Pour les deux sexes combinés, comparativement à il y a une décennie, on a noté une légère baisse pour chaque groupe d'âge avant l'âge de 60 ans et une légère hausse pour les 60 ans et plus. Même si les raisons de vivre en couple chacun chez soi varient, le désir d'indépendance était particulièrement important pour les femmes de 60 ans et plus. 46 % des femmes de ce groupe d'âge citent le maintien de leur indépendance comme la raison de vivre ainsi, comparativement à 30 % des hommes du même groupe d'âge.

17 Turcotte, M. 2012. « Vivre en couple chacun chez soi ». Regards sur la société canadienne, mars, n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

18 Il n'y avait pas de différence statistiquement significative dans la proportion de femmes vivant en couple chacun chez soi en 1977, comparativement à 2011, alors que la proportion globale pour les femmes était légèrement plus faible.